

# Remettre le Nouveau-Brunswick en marche

**Remettre le Nouveau-Brunswick en marche**  
**Compte rendu sur les progrès réalisés par rapport aux engagements – Mai 2018**

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-1500-6 (édition imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-1502-0 (PDF en ligne : française)

11710 | 2018.05 | Imprimée au Nouveau-Brunswick

# Remettre le Nouveau-Brunswick en marche

État	#	%
Respectés — Réalisé/Se poursuit *	137	90
En cours (seront respectés d'ici la fin du mandat)	12	8
Pas respectés (ne seront pas respectés d'ici la fin du mandat)	4	2
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>100</b>

\* **Réalisé** = Le travail a été réalisé; aucune autre mesure n'est requise  
**Se poursuit** = Le travail est terminé et se poursuit

Au total, 137 (90 %) des 153 engagements énoncés dans le plan *Un Nouveau-Brunswick en marche* ont été respectés et 12 (8 %) ne l'ont pas été, mais seront respectés d'ici la fin du mandat. À ce point, 149 engagements (98 %) auront été respectés.

**Respectés — Réalisé/Se poursuit** ..... 2

**En cours** ..... 22

**Pas respectés** ..... 24

# Engagements respectés – Réalisé/Se poursuit

Engagement	État
Mettre en œuvre une stratégie complète d’alphabétisation qui fera appel au système d’éducation public, aux employeurs et aux organismes communautaires. Commencer par rétablir le financement pour la littératie des adultes, qui a été éliminé par le gouvernement actuel.	Notre gouvernement a dévoilé sa stratégie intitulée <i>Exploiter le pouvoir de la littératie : la stratégie complète du Nouveau-Brunswick en matière de littératie</i> en février 2017. Le financement pertinent a été rétabli : 2,4 millions de dollars ont été ajoutés au budget d’EPFT en 2016–2017 pour soutenir l’alphabétisation des adultes.
Aider les jeunes de la province à acquérir des compétences et à trouver des emplois grâce au nouveau Fonds d’emploi pour les jeunes, qui permettra aux chômeurs âgés de 18 à 29 ans de suivre une formation et de prendre de l’expérience de travail ici même, au Nouveau-Brunswick.	Le Fonds d’emploi pour les jeunes a été mis en place en octobre 2015. Ce programme dépasse actuellement ses cibles.
Offrir un crédit d’impôt pour la formation aux petites entreprises qui financent l’apprentissage continu de leurs employés.	Dans le cadre d’un partenariat avec le gouvernement fédéral, la Subvention pour l’emploi Canada–Nouveau-Brunswick (novembre 2017) permet aux employeurs d’avoir accès à des subventions de formation pour mieux équiper leurs employés.
Travailler avec les autres provinces de l’Atlantique et le gouvernement fédéral pour élaborer une stratégie d’immigration pour le Canada atlantique.	Le Programme pilote en matière d’immigration au Canada atlantique (mars 2017) est un programme d’immigration de trois ans, dirigé par les employeurs, dont le but est d’attirer et de conserver des talents de l’extérieur, tout en appuyant la croissance de la population et en comblant les pénuries de travailleurs. Ce programme pilote permettra à 2 000 immigrants supplémentaires et à leur famille de s’établir dans les quatre provinces de l’Atlantique. Il s’agit d’un élément clé de la Stratégie de croissance pour l’Atlantique. L’immigration et la croissance démographique sont également des éléments importants du <i>Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick</i> .
Réduire le taux d’imposition sur le revenu des petites entreprises à 2,5 %.	Notre gouvernement a réduit le taux d’imposition sur le revenu des petites entreprises à 2,5 %. Le taux entre en vigueur le 1er avril 2018.
Faire passer le crédit d’impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises de 30 % à 50 %.	Dans le budget de 2015–2016, notre gouvernement a accru le crédit d’impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, le faisant passer de 30 % à 50 %. Cette mesure porte le crédit d’impôt maximal accordé aux Néo-Brunswickois qui investissent dans les petites entreprises admissibles de la province de 75 000 \$ à 125 000 \$ par an.
Offrir aux entreprises du Nouveau-Brunswick de meilleures possibilités d’obtenir des contrats gouvernementaux.	Tout en respectant les ententes commerciales, notre gouvernement est déterminé à offrir aux entreprises du Nouveau-Brunswick la possibilité de remporter des contrats, et ce, en améliorant constamment le processus d’approvisionnement, en offrant des séances d’information sur le développement aux fournisseurs et en utilisant les exemptions relatives au développement régional.
Permettre aux petites entreprises de prévoir leurs coûts en gelant pour une période de quatre ans les droits auxquels elles sont soumises.	Le Bureau du Conseil exécutif continue à jouer un rôle proactif et préventif pour empêcher les hausses des droits d’avoir une incidence sur les petites entreprises.
Éliminer les lourdeurs administratives qui posent le plus de problèmes aux petites et moyennes entreprises et simplifier le processus de démarrage des entreprises.	Notre gouvernement a pris diverses mesures pour éliminer les formalités administratives qui causent le plus de problèmes aux petites et moyennes entreprises, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• sonder notre milieu des affaires pour déterminer les principales dispositions posant des difficultés et s’efforcer de les simplifier;</li> <li>• apporter certaines modifications aux règlements et aux lois pour faciliter les transactions commerciales et aligner certaines de nos normes sur celles du gouvernement fédéral et des autres provinces canadiennes;</li> <li>• collaborer avec les autres provinces de l’Atlantique à l’harmonisation de la réglementation par la voie du Bureau interprovincial de l’efficacité de la réglementation et des services;</li> <li>• collaborer avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à l’élimination des problèmes liés aux barrières commerciales et à la mobilité des travailleurs dans le cadre du nouvel Accord de libre-échange canadien (ALEC).</li> </ul>

Engagement	État
Rendre le Nouveau-Brunswick plus favorable au démarrage d'entreprises en demandant à la FINB de déterminer l'expertise requise ainsi que le groupe de spécialistes nécessaires pour aider nos entrepreneurs dans les industries de la haute technologie, et élaborer une stratégie pour la création de nouvelles entreprises.	La FINB a établi un bassin de spécialistes qui soutiendront nos entrepreneurs de haute technologie et elle utilise cette liste pour fournir de l'aide aux entreprises.  De plus, notre gouvernement a élaboré une stratégie d'innovation et Opportunités NB a créé un poste direction de l'entrepreneuriat.
Créer des emplois dans l'industrie de la construction grâce à l'appui du gouvernement pour les rénovations résidentielles visant à améliorer l'efficacité énergétique ou l'accessibilité pour les personnes âgées.	Au cours des cinq prochaines années, les Néo-Brunswickois bénéficieront d'investissements allant jusqu'à 234 millions de dollars dans les programmes d'efficacité énergétique destinés aux maisons, aux entreprises et aux endroits publics.  De plus, nous avons instauré le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire des personnes âgées.
Reconnaître les avantages économiques et le potentiel de croissance du secteur touristique en collaborant avec l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick et d'autres intervenants afin d'appuyer nos exploitants et d'améliorer ce secteur dynamique de notre économie;	Notre gouvernement a accru ses investissements dans le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ainsi que dans l'infrastructure conformément à notre engagement d'assurer l'essor du tourisme au Nouveau-Brunswick. En novembre 2017, nous avons lancé la <i>Stratégie de croissance du tourisme : nouvelle économie touristique</i> , et nous continuons de collaborer avec l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick (AITNB) et d'autres intervenants pour faciliter la formation et le perfectionnement, et les préparer au marché.
Créer un fonds supplémentaire d'investissement dans l'infrastructure de 900 millions de dollars répartis sur six ans.	Au cours des quatre premières années de cet engagement, la somme de 580,6 millions de dollars a été ajoutée aux investissements stratégiques dans l'infrastructure.
Investir 150 millions de dollars supplémentaires répartis sur six ans dans l'infrastructure en renouvelant le fonds de développement économique pour le Nord et la Miramichi aux niveaux de 2014–2015 pour aider ces régions avec des investissements dans des projets d'infrastructure stratégiques et un accès au capital.	Le Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick procurera une aide complémentaire totale de 20 millions de dollars par an durant une période de six ans s'étalant du 1er avril 2015 au 31 mars 2021.  Le Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi fournira une aide complémentaire de 5 millions de dollars par an durant une période de six ans, soit du 1er avril 2015 au 31 mars 2021.
Dresser un plan pluriannuel de dépenses pour l'infrastructure.	Le processus du budget en immobilisations comporte des plans pluriannuels de dépenses en capital.
Lancer un programme provincial de débroussaillage pour garantir que les automobilistes puissent bien voir dans le but d'améliorer la sécurité de nos routes.	Le budget de gestion de la végétation (débroussaillage) a été accru en 2015–2016, en 2016–2017 et 2017–2018. L'investissement supérieur dans le programme a entraîné une diminution du coût unitaire de l'exécution des travaux. Grâce à l'efficacité des travaux au cours des trois dernières années, il a été possible de traiter 3 350 km du réseau des 3 500 km priorités.  Pour permettre une gestion de la végétation maintenant des lignes de visibilité dégagées le long des routes de la province au moindre coût, les priorités du programme sont désormais établies au moyen d'une modélisation de la gestion des biens.
Veiller à combler suffisamment de nids-de-poule pour protéger les automobilistes et leurs véhicules en éliminant les critères arbitraires autour de la définition des dommages à la route qui constituent un nid-de-poule.	En estimant le nombre de nids de poule qui peuvent être réparés d'après la quantité d'asphalte disponible, nous planifions les réparations de nids de poule en établissant l'ordre de priorité des travaux et en prêtant une attention particulière à la sécurité publique, ainsi qu'aux débits de circulation et à la classification des routes. Nous avons des normes de rendement en place et nous surveillons de près notre programme de réparation des nids de poule pour nous assurer d'atteindre nos cibles.
Entretenir nos routes et autres infrastructures gouvernementales en mettant entièrement en œuvre le système de gestion des actifs.	Le système de gestion des actifs est entièrement mis en œuvre. Plus de 90 % de toutes les dépenses pour des travaux de revêtement au cours des trois dernières années ont été basés sur des recommandations obtenues au moyen du modèle de gestion des biens.
Établir un Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick qui sera présidé par le premier ministre et composé des ministres et des sous-ministres des principaux ministères, agences et sociétés de la Couronne.	Le Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick a été créé en tant que comité du Cabinet et a été présidé par le premier ministre de 2014 à 2016.
Remplacer les secteurs disparates de développement économique par une nouvelle agence nommée Opportunités N.-B.	La croissance de l'économie et la création d'emplois représentent une priorité absolue pour notre gouvernement. Le projet de loi de la <i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i> a été déposé le 11 décembre 2014 et Opportunités NB était opérationnelle en avril 2015.

Engagement	État
Recruter des experts et des intervenants pour cerner et cibler les secteurs à forte croissance pour Opportunités NB et trouver d'autres possibilités dans d'autres industries.	Opportunités NB collabore activement avec les sociétés à l'intérieur et à l'extérieur de la province pour créer des possibilités d'emploi et attirer des investissements. L'agence a lancé ONB Fait le lien, un programme qui vise l'établissement de liens avec les Néo-Brunswickois dans la province et partout dans le monde. La stratégie d'ONB est complétée par le <i>Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick</i> , les possibilités de croissance clés et les efforts d'exploration active de possibilités à forte croissance de la part du premier ministre.
Permettre aux experts non gouvernementaux de choisir les secteurs qui promettent le plus grand succès de croissance et de réussite afin de garantir que nous obtenons les meilleures idées et des idées neuves pour les secteurs de croissance économique. Souligner l'importance de mettre l'accent sur le secteur des TIC ainsi que sur la croissance économique dans le nord du Nouveau-Brunswick.	La tenue d'une série de sommets sur les possibilités autour de province a permis d'établir les possibilités de croissance clés dans le <i>Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick</i> . Il s'agit du réseau intelligent, d'une augmentation du nombre de nouveaux fermiers, de la cybersécurité, du développement de l'industrie du bleuet, du travail à la maison, des services de soutien aux entreprises, du cannabis, de la stratégie sur les boissons et les aliments locaux, du tourisme, du sirop d'érable et du tourisme connexe ainsi que de la mine de molybdène et de tungstène Sisson.
Donner un nouveau souffle au développement économique de nos industries traditionnelles en redirigeant ces tâches vers les ministères qui travaillent de près avec les agents de création d'emplois. Doter tous les ministères d'un mandat économique, en assurant que les cadres supérieurs collaborent avec les intervenants pour trouver des possibilités de création d'emplois et exporter des produits, donnant ainsi à nos industries traditionnelles qui ont une importance cruciale de meilleures perspectives de croissance.	Les lettres-mandat rédigées pour les ministres décrivent le rôle que tous les ministères doivent jouer dans le développement économique.
Faciliter l'établissement d'agences de développement économique dirigées localement qui sont proactives et qui comprennent les défis, les actifs et les aspirations des communautés locales. Dans toutes les régions, y compris celles où les agences sont déjà établies, procurer un accès aux employés provinciaux qui peuvent fournir du soutien administratif et offrir des séances de formation aux petites entreprises.	Opportunités NB a signé des accords avec chacune des douze commissions de services régionaux et l'organisme affectera un chargé du développement économique communautaire à chacune des douze régions.
Nommer un groupe d'experts et d'intervenants pour élaborer un plan de dix ans pour toutes les étapes de l'éducation, plan qui apportera une stabilité à nos écoles.	<p>Les plans d'éducation de dix ans du Nouveau-Brunswick, un pour le secteur anglophone et un pour le secteur francophone, ont été préparés avec la contribution des parents, des jeunes, des enseignants, de spécialistes et de dirigeants de la collectivité et d'entreprises. Les plans s'attardent à établir des objectifs dans des domaines prioritaires clés, à encourager un apprentissage permanent et à mettre chacun au défi de se dépasser. Les plans ont été lancés le 1er septembre 2016.</p> <p>La mise en oeuvre des plans continue à être assurée conjointement par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les districts scolaires.</p>
Mettre en œuvre une stratégie globale d'alphabétisation en partenariat avec le système d'éducation public, les chercheurs en pédagogie, les employeurs et les organismes communautaires. Nous mettrons l'accent sur l'appui envers les écoles et les communautés qui présentent les plus bas taux d'alphabétisation et une plus grande réalité socioéconomique que la moyenne provinciale. Un élément clé de la stratégie d'alphabétisation sera d'offrir des services d'intervention précoce de haute qualité accessibles à tous les enfants qui sont identifiés à risque.	Notre gouvernement a dévoilé la stratégie intitulée <i>Exploiter le pouvoir de la littératie : la stratégie complète du Nouveau-Brunswick en matière de littératie</i> en février 2017. La stratégie nous permettra de collaborer avec divers partenaires du domaine de l'alphabétisation pour mieux coordonner nos interventions d'amélioration de la littératie.
Rétablir l'immersion précoce en première année.	Notre gouvernement a rétabli l'immersion précoce en français en septembre 2017.

Engagement	État
Offrir la possibilité d'apprendre la programmation informatique et assurer un apprentissage relié aux industries émergentes.	<p>Notre gouvernement comprend qu'il est crucial de préparer les élèves à une économie fondée sur le savoir et cette nécessité constitue un point de mire de nos plans d'éducation de dix ans.</p> <p>Au sein du secteur anglophone, la programmation informatique est intégrée aux cours de technologie aux niveaux intermédiaire et secondaire. Les élèves de la maternelle à la 12e année participent à des activités du programme Heure de code.</p> <p>Dans le secteur francophone, de nombreuses écoles offrent déjà aux élèves des possibilités de développement en programmation informatique. Mentionnons aussi leur participation à l'heure du code – il y a lieu de souligner que le Nouveau-Brunswick a eu un des taux de participation les plus élevés au pays. Il existe actuellement un cours au choix de programmation informatique au secondaire.</p>
Offrir de meilleures options d'enrichissement aux élèves doués dans nos écoles.	Le plan d'éducation de dix ans lancé le 1er septembre 2016 prévoit des possibilités d'enrichissement à l'intention des élèves doués.
Faire une priorité du dépistage précoce des troubles et des difficultés d'apprentissage.	Notre gouvernement a fait du dépistage précoce des troubles et des difficultés d'apprentissage une priorité dans ses plans d'éducation de dix ans qui ont été lancés le 1er septembre 2016. De plus, les régies régionales de la santé offrent l'évaluation du trotteur en santé pour permettre la détection précoce des problèmes de santé.
Élargir les partenariats entre les entreprises et les groupes communautaires et les écoles pour sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat et établir des possibilités d'éducation coopérative.	Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a forgé des partenariats solides avec des entreprises et des groupes communautaires afin d'instiller un esprit d'entrepreneuriat chez les élèves du Nouveau-Brunswick. EDPE a conclu un partenariat avec Labos brillants, a mis en place des laboratoires ouverts et d'innovation dans les écoles, a lancé le Défi Entrepreneurship Jeunesse, l'institut Wallace McCain par le truchement du projet Gaia (maternelle à la 12e année et perfectionnement professionnel) a offert un perfectionnement professionnel pour favoriser l'entrepreneuriat et un esprit d'entreprise dans les écoles et chez les élèves.
Fournir une aide financière aux personnes les plus démunies financièrement afin de leur permettre de fréquenter l'université, le collège ou de s'inscrire à d'autres programmes de formation postsecondaire.	Notre gouvernement a créé le Programme des droits de scolarité gratuits (juillet 2016) et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne (février 2017) pour faciliter la fréquentation des établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick aux étudiants à faible revenu et à revenu moyen .
Encourager les groupes sous-représentés à fréquenter l'université ou le collège en les sensibilisant aux bienfaits de l'éducation.	<p>Nous avons créé le Programme des droits de scolarité gratuits (juillet 2016) et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne (février 2017) pour faciliter la fréquentation des établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick aux étudiants à faible revenu et à revenu moyen.</p> <p>Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continue à offrir un certain nombre de programmes à tous les Néo-Brunswickois.</p> <p>Le programme d'information sur le marché du travail dans les écoles a été lancé en novembre 2015; il cible un vaste public d'élèves de 10e année. Le programme fournit aux élèves des données statistiques sur les emplois et les salaires, les employeurs et les employés, les divers secteurs d'activité, les conditions d'emploi existantes et les tendances futures.</p> <p>En septembre 2016, les élèves du secondaire dans toute la province ont pris part à un concours éducatif provincial, ChatterHigh. Il s'agit d'un jeu éducatif en ligne qui offre aux élèves, aux enseignants et aux parents de l'information sur le marché du travail et la planification de carrière.</p>
Accélérer la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle provinciale et améliorer davantage l'appui au secteur culturel en augmentant l'investissement pour mettre en œuvre les initiatives de soutien à ce secteur.	Notre gouvernement comprend le rôle important que jouent les artistes et les organismes culturels locaux. Un financement de 2 millions de dollars supplémentaires destinés aux initiatives culturelles a été fourni en 2015 pour assurer la mise en oeuvre de la Politique culturelle.
Poursuivre les travaux du Groupe de travail sur le statut de l'artiste afin que les artistes soient convenablement reconnus pour leur contribution à la société.	Le Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste constitue une mesure clé en vertu de la Politique culturelle. Le groupe de travail est composé d'artistes, de professionnels des arts et de spécialistes du domaine chargés d'examiner le statut économique et juridique des artistes professionnels au Nouveau-Brunswick, d'en faire rapport et de formuler des recommandations sur le sujet.

Engagement	État
Améliorer la viabilité du secteur culturel en favorisant l'exportation des produits culturels, encourageant l'investissement, augmentant l'usage de la technologie dans le but de diffuser et de promouvoir les renseignements et d'appuyer les efforts pour augmenter les possibilités de formation pour les membres de la communauté culturelle.	Notre gouvernement comprend le rôle important que jouent les artistes et les organismes culturels locaux. Un financement de 2 millions de dollars supplémentaires destinés aux initiatives culturelles a été fourni en 2015 pour assurer la mise en oeuvre de la Politique culturelle.
Faire en sorte que notre stratégie touristique maximise la valeur du secteur culturel.	Notre gouvernement comprend le rôle important que joue le secteur culturel. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture a intégré des possibilités culturelles au sein du cadre touristique. Le Ministère a remanié sa structure à l'interne pour permettre l'établissement d'équipes horizontales actives à la fois au sein des secteurs du tourisme et de la culture. Le Ministère mise également sur les biens culturels partout au sein de l'industrie touristique. Une telle démarche améliorera l'intégration et la communication dans les relations avec les consommateurs, le secteur des voyages et les médias ainsi que dans les efforts de développement des produits sur les marchés national et international.
Maximiser les retombées économiques de l'Oléoduc Énergie Est et d'autres projets régionaux d'envergure.	Notre gouvernement a fortement appuyé Énergie Est et il était déçu de la décision de TransCanada de ne pas aller de l'avant avec l'oléoduc. Nous continuerons à rechercher d'autres marchés d'exportation de l'énergie.
Promouvoir l'appui du Nouveau-Brunswick envers l'Oléoduc Énergie Est comme outil pour inciter l'investissement des industries basées en Alberta qui ont besoin de ce projet pour faire croître leurs entreprises	Notre gouvernement a fortement appuyé Énergie Est et il était déçu de la décision de TransCanada de ne pas aller de l'avant avec l'oléoduc. Nous continuerons à rechercher d'autres marchés d'exportation de l'énergie. Avant l'annulation du projet, ONB a dirigé un sous-comité ayant pour objectif de mettre en valeur les possibilités de chaîne d'approvisionnement pour les entreprises du Nouveau-Brunswick.
Appuyer la construction du terminal d'exportation de pétrole proposé.	Notre gouvernement a fortement appuyé Énergie Est et il était déçu de la décision de TransCanada de ne pas aller de l'avant avec l'oléoduc. Nous continuerons à rechercher d'autres marchés d'exportation de l'énergie.
Appuyer la conversion du terminal de gaz naturel liquéfié Canaport en installation d'exportation.	Les conditions du marché actuelles ne sont pas favorables à la conversion du terminal de gaz naturel liquéfié de Canaport; notre gouvernement l'a appuyé et s'est porté à sa défense. De plus, nous croyons fermement que, si des installations d'exportation de pétrole ou de gaz naturel liquéfié voient le jour sur la côte est de notre pays au cours des prochaines années, le Nouveau-Brunswick est l'endroit où cela se produira.
Appuyer le lancement de nouvelles possibilités dans le secteur minier.	<p>Notre gouvernement appuie la mise en valeur sûre et responsable des ressources pour le bien de toute la population néo-brunswickoise. À cette fin, des modifications ont été apportées à la <i>Loi sur les mines</i> (ayant reçu la sanction royale le 5 juin 2015) pour permettre l'acquisition de terres privées lorsque l'impossibilité d'un propriétaire foncier et d'un promoteur de parvenir à une entente d'accès mutuellement satisfaisante risque d'entraver la mise en valeur d'un gîte minéral.</p> <p>Le projet Sisson créera 300 emplois à temps plein au moment de la mise en service de la mine ainsi que 500 emplois pendant sa construction. Il devrait générer des dépenses d'exploitation de plus de 100 millions de dollars, dont 20 millions en rémunération des employés.</p> <p>Trevali Mining prévoit reprendre la production à la mine Restigouche au quatrième trimestre de 2018. Trevali prévoit procéder à la mise en valeur éventuelle de deux autres sites (la mine Halfmile et le gisement Stratmat). Le gouvernement provincial a offert une aide pour la formation technique de membres des Premières Nations, dont bon nombre sont employés par Trevali.</p> <p>Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources offre de plus un certain nombre d'incitatifs à l'exploration visant à accroître la probabilité de découverte de ressources minérales exploitables au Nouveau-Brunswick. Le Programme d'aide aux prospecteurs du Nouveau-Brunswick et le Programme d'aide aux petites sociétés minières du Nouveau-Brunswick fonctionnent tous deux sous l'égide du Programme d'aide à l'exploration minière du Nouveau-Brunswick, qui est actuellement doté d'un budget annuel d'un million de dollars.</p>



Engagement	État
Élaborer une stratégie sur les boissons et les aliments locaux.	La Stratégie sur les boissons et les aliments locaux de notre gouvernement a été rendue publique en octobre 2016. Elle offre aux producteurs locaux de nouveaux débouchés sur les marchés et réalise l'engagement du gouvernement d'aider les cultivateurs et les producteurs à développer leurs produits et à les intégrer au marché en faisant la promotion de leurs produits et en encourageant les Néo-Brunswickois à acheter des produits de provenance locale.
Travailler avec tous les pêcheurs, transformateurs et autres intervenants de l'industrie pour ajouter de la valeur aux pêches en élargissant les marchés des produits de la mer du Nouveau-Brunswick, surtout en Europe et en Asie.	<p>Notre gouvernement investit dans l'industrie des produits de la mer pour accroître sa capacité de concurrencer sur les marchés internationaux.</p> <p>Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches collabore avec l'industrie de plusieurs façons pour élargir la part de marché du Nouveau-Brunswick. Mentionnons, notamment les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétitivité à l'échelle mondiale — L'initiative d'automatisation se poursuit sous les traits d'un projet « d'usine de traitement intelligent » de concepteurs de matériel.</li> <li>• Initiatives en Asie — La promotion continue à Shanghai a abouti à des ventes accrues de produits de homard à valeur ajoutée. Une délégation nombreuse au salon Seafood Expo North America de Boston a permis des jumelages fructueux avec des producteurs du Nouveau-Brunswick en plus d'un suivi au lancement d'un projet de commerce électronique.</li> <li>• Initiatives en Europe — Suivi relatif au projet de recherche sur l'expansion des marchés des produits de la mer en Europe à Boston, ainsi que mise sur pied d'un programme de formation personnalisée des sociétés du Nouveau-Brunswick.</li> <li>• Investir 11,6 millions de dollars dans l'Entente cadre sur le programme canadien du poisson et des fruits de mer.</li> </ul>
Collaborer avec nos partenaires régionaux pour établir une redevance collective sur le homard qui financera une stratégie commune de mise sur le marché du homard	Notre gouvernement continue à collaborer avec ses partenaires régionaux à la mise au point d'une stratégie commune de commercialisation du homard. Nous avons mis en place une loi pour jeter les bases de ce programme ( <i>Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer</i> , sanction royale le 28 juin 2016). Des règlements seront élaborés une fois que les priorités auront été établies par l'industrie pour cette redevance.
<p>Procéder immédiatement à l'évaluation des options dans le cadre du plan forestier et soumettre à un examen sérieux les dispositions de ce plan en matière de durabilité.</p> <p>Divulguer toutes les informations pertinentes sur lesquelles reposent les plans de gestion des forêts afin que le public puisse évaluer la transaction.</p> <p>Engager un dialogue ouvert entre toutes les parties intéressées – grandes et petites entreprises, défenseurs de l'environnement, collectivités et Premières Nations – afin de pouvoir emprunter une voie stable et équitable vers la durabilité et l'équité du marché.</p>	<p>Notre gouvernement a rendu publique une série d'ententes forestières. Nous croyons que la transparence accrue aboutira à de meilleurs résultats au sein du secteur forestier, ce qui s'avérera bénéfique à notre économie.</p> <p>Nous avons ajouté une section sur les ententes relatives au secteur forestier au site Web du ministère du Développement de l'énergie et des ressources. Le Ministère continuera à afficher des renseignements pertinents lorsqu'il en disposera.</p> <p>Notre gouvernement tient au dialogue ouvert avec les intervenants et les Premières Nations.</p> <p>Le ministre et le sous-ministre du Développement de l'énergie et des ressources ont mené de vastes consultations auprès de l'industrie forestière, des protecteurs de l'environnement et des collectivités, ainsi qu'auprès des représentants des Premières Nations et continuent de les rencontrer de façon régulière.</p>
Conserver la structure organisationnelle unifiée d'Énergie NB.	La <i>Loi sur l'électricité</i> qui a unifié la structure organisationnelle d'Énergie NB est entrée en vigueur le 1er octobre 2013 et elle demeure en place. Une consultation a eu lieu en 2015–2016 pour assurer l'efficacité de la loi et de la réglementation privilégiant le maintien d'une structure unifiée.
Étudier les possibilités d'intensifier la production d'énergie verte	<p>En janvier 2016, Énergie NB a lancé une déclaration d'intérêts à l'intention des entités admissibles (municipalités, coopératives et organismes sans but lucratif) pour participer à un nouveau programme visant à intégrer des projets d'énergie renouvelable à petite échelle au réseau électrique provincial.</p> <p>Ces groupes ont été invités à soumettre des plans à Énergie NB dans le cadre du volet Énergie renouvelable communautaire – occasion pour les entités locales, qui constitue la deuxième phase du programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle (PPLERPE) du gouvernement.</p>

Engagement	État
Explorer des possibilités d'exporter les surplus d'énergie d'Énergie NB.	En mai 2017, le gouvernement provincial et Énergie NB ont formé la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick, une entreprise en coparticipation ayant pour but de miser sur la situation géographique du Nouveau-Brunswick pour exporter de l'énergie. La société permettra à Énergie NB de créer un partenariat avec le gouvernement provincial afin de stimuler le développement des affaires à l'intérieur comme à l'extérieur de la province, tout en bénéficiant de possibilités d'investissement auxquelles Énergie NB ne peut pas participer.
Travailler avec nos voisins dans un rayon régional élargi afin de promouvoir notre région à titre de destination touristique internationale de premier ordre.	<p>Notre gouvernement s'efforce de collaborer avec ses voisins régionaux pour assurer la croissance de l'économie au moyen du tourisme.</p> <p>Le Partenariat du tourisme du Canada Atlantique (2015–2018) a été signé et lancé en juillet 2015. Il s'agit d'une entente de 19,95 millions de dollars qui a pour mandat d'assurer durant trois ans une promotion à l'échelle internationale ciblant les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.</p>
<p>Travailler avec les autres provinces de l'Atlantique pour accroître la coopération régionale dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un exploitant unique pour le réseau électrique régional.</li> <li>• Achat partagé de médicaments ainsi que d'équipement et de fournitures médicales.</li> <li>• Harmonisation des politiques se rapportant aux petites entreprises, afin de réduire les obstacles aux activités professionnelles dans les provinces de la région.</li> </ul>	<p>Notre gouvernement a examiné l'idée d'établir un exploitant unique pour le réseau électrique régional, notamment par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un projet pilote conjoint du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse consistant en un modèle de répartition coopérative entre les deux provinces et permettant une optimisation de la gestion de leurs centrales.</li> <li>• On a réalisé dans le cadre de la Porte d'entrée de l'énergie de l'Atlantique des études sur plusieurs options de coopération à l'échelle du réseau régional d'électricité.</li> <li>• Le Nouveau-Brunswick assure actuellement un équilibre du réseau pour l'Île-du-Prince-Édouard. Les réseaux d'électricité des Maritimes ne sont actuellement pas reliés à Terre-Neuve-et-Labrador.</li> </ul> <p>Notre gouvernement croit qu'il est important de collaborer avec ses homologues régionaux pour continuer à harmoniser les politiques et à accroître la collaboration, par exemple par l'achat partagé de médicaments pharmaceutiques, de matériel médical et de fournitures.</p> <p>Le gouvernement a travaillé, par l'entremise de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique nationale, avec ses homologues de l'Atlantique et a obtenu de bons résultats pour obtenir des médicaments de marque et génériques à la meilleure valeur possible pour les programmes de médicaments financés par l'État.</p> <p>Le gouvernement continue également de travailler avec ses partenaires en Atlantique par le truchement de leurs régies de la santé respectives pour l'achat conjoint de fournitures médicales et explore continuellement de nouvelles occasions de collaboration dans d'autres domaines.</p> <p>Notre gouvernement a pris des mesures pour réduire les barrières à l'exécution conjointe de travaux par les provinces de notre région, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en collaborant avec les autres provinces de l'Atlantique à l'harmonisation de la réglementation par l'entremise du Bureau interprovincial de l'efficacité de la réglementation et des services;</li> <li>• en chargeant un groupe représentatif de ministères d'amorcer le travail de détermination des possibilités qui s'offrent dans la région de l'Atlantique.</li> </ul>

Engagement	État																																								
<p>Travailler avec le gouvernement fédéral pour essayer d'obtenir la juste part qui revient au Nouveau-Brunswick sur les plans suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuler les changements apportés au programme d'assurance-emploi et veiller à ce que soit reconnu le caractère unique des industries saisonnières de l'Atlantique.</li> <li>• Faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit traité de la même façon que d'autres provinces en ce qui concerne les investissements fédéraux dans des projets énergétiques.</li> <li>• Partager les investissements dans le renouvellement des infrastructures pour s'assurer que les routes et les autres infrastructures publiques sont sûres, ainsi que pour renforcer l'intégration des systèmes de transport terrestre, maritime et aérien.</li> <li>• Protéger les Néo-Brunswickois vulnérables en renouvelant l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les logements abordables.</li> <li>• Revoir les changements liés aux transferts fédéraux pour la santé et les programmes sociaux pour veiller à ce qu'ils tiennent compte des particularités de chaque province, plutôt que d'adopter une approche uniforme en matière de financement par habitant.</li> <li>• S'assurer que le Nouveau-Brunswick reçoit sa juste part des investissements fédéraux dans la recherche et le développement.</li> <li>• S'assurer que le Nouveau-Brunswick obtient des fonds adéquats en reconnaissance du rôle unique de seule province constitutionnellement bilingue du Canada.</li> <li>• Faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit indemnisé pour les dépassements de coûts à Point Lepreau.</li> <li>• Faire les investissements nécessaires pour achever la restauration de la rivière Petitcodiac.</li> <li>• Veiller à ce que la population autochtone puisse convenablement accéder à des services de traitement des dépendances et de santé mentale ainsi qu'à des programmes de développement de la petite enfance et d'éducation comparables à ceux qui sont offerts aux autres enfants du Nouveau-Brunswick.</li> </ul>	<p>Le gouvernement provincial a établi une relation très étroite avec le gouvernement fédéral et a fait avancer ces dossiers. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des négociations officielles en vue de conclure un accord sont en cours entre Ressources naturelles Canada (RNCan), au nom du Canada, et le ministère du Développement de l'énergie et des ressources (MDER), au nom du gouvernement provincial.</li> <li>• Un tel accord permettrait une gestion conjointe et égale des ressources en hydrocarbures extracôtiers qui ferait du Nouveau-Brunswick le principal bénéficiaire de ces ressources et qui optimiserait les retombées socioéconomiques de leur mise en valeur.</li> <li>• Le gouvernement fédéral a pris un engagement de 60 milliards de dollars dans le budget 2016, ce qui correspond aux dépenses supplémentaires du gouvernement fédéral ayant trait à l'infrastructure au cours des dix prochaines années. Les investissements ont été effectués en deux phases, la première comportant 11,9 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années :</li> </ul> <p><b>Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées</b> — Le Fonds appuiera la remise en état et l'optimisation des infrastructures de distribution d'eau, ainsi que de traitement des eaux pluviales et des eaux usées. Le financement fédéral couvrira la moitié des coûts, et la différence sera partagée entre la province et le promoteur (municipalité) du projet.</p> <table border="1" data-bbox="732 741 1492 846"> <thead> <tr> <th>Estimation du coût du projet</th> <th>Contribution fédérale</th> <th>Contribution provinciale</th> <th>Contribution du demandeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>164 123 217 \$</td> <td>82 061 584 \$</td> <td>41 030 764 \$</td> <td>030 869 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Sous-volet Projets nationaux/régionaux</b> — volet Infrastructures provinciales-territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ajout de catégories pour donner une plus grande souplesse d'engagement aux provinces et aux territoires.</li> <li>– Réduire ou éliminer le volume de trafic minimum.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="732 993 1492 1098"> <thead> <tr> <th>Estimation du coût du projet</th> <th>Contribution fédérale</th> <th>Contribution provinciale</th> <th>Contribution du demandeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>878 017 383 \$</td> <td>359 342 461 \$</td> <td>442 672 461 \$</td> <td>70 522 461 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires</b> — Accélérer les activités stratégiques de construction, de réparation et d'entretien aux universités et aux collèges à travers le Canada afin d'améliorer l'infrastructure de recherche et d'innovation dans les établissements postsecondaires.</p> <table border="1" data-bbox="732 1245 1492 1350"> <thead> <tr> <th>Estimation du coût du projet</th> <th>Contribution fédérale</th> <th>Contribution provinciale</th> <th>Contribution du demandeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>111 264 606 \$</td> <td>48 206 804 \$</td> <td>34 620 696 \$</td> <td>28 417 107 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence</b> — Prévoit un financement stable et prévisible à long terme pour permettre aux municipalités canadiennes de bâtir et de renouveler les infrastructures publiques locales. Il y a eu transfert direct de 80 % des fonds aux municipalités, tandis que l'autre proportion de 20 % est réservée au financement de projet dans les collectivités non constituées en municipalités.</p> <table border="1" data-bbox="732 1528 1492 1633"> <thead> <tr> <th>Estimation du coût du projet</th> <th>Contribution fédérale</th> <th>Contribution provinciale</th> <th>Contribution du demandeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>95 584 942 \$</td> <td>92 338 985 \$</td> <td>1 828 821 \$</td> <td>1 756 348 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Fonds des petites collectivités</b> — Projets réalisés dans les collectivités ayant moins de 100 000 habitants qui répondent aux objectifs suivants : croissance économique; assainissement de l'environnement et renforcement des collectivités.</p> <table border="1" data-bbox="732 1749 1492 1854"> <thead> <tr> <th>Estimation du coût du projet</th> <th>Contribution fédérale</th> <th>Contribution provinciale</th> <th>Contribution du demandeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>108 262 325 \$</td> <td>36 087 424 \$</td> <td>36 087 424 \$</td> <td>36 087 477 \$</td> </tr> </tbody> </table>	Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur	164 123 217 \$	82 061 584 \$	41 030 764 \$	030 869 \$	Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur	878 017 383 \$	359 342 461 \$	442 672 461 \$	70 522 461 \$	Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur	111 264 606 \$	48 206 804 \$	34 620 696 \$	28 417 107 \$	Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur	95 584 942 \$	92 338 985 \$	1 828 821 \$	1 756 348 \$	Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur	108 262 325 \$	36 087 424 \$	36 087 424 \$	36 087 477 \$
Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur																																						
164 123 217 \$	82 061 584 \$	41 030 764 \$	030 869 \$																																						
Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur																																						
878 017 383 \$	359 342 461 \$	442 672 461 \$	70 522 461 \$																																						
Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur																																						
111 264 606 \$	48 206 804 \$	34 620 696 \$	28 417 107 \$																																						
Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur																																						
95 584 942 \$	92 338 985 \$	1 828 821 \$	1 756 348 \$																																						
Estimation du coût du projet	Contribution fédérale	Contribution provinciale	Contribution du demandeur																																						
108 262 325 \$	36 087 424 \$	36 087 424 \$	36 087 477 \$																																						

(continué)

Engagement	État												
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notre gouvernement s'efforce de collaborer avec le gouvernement fédéral, et il est heureux du renouvellement de l'Entente de financement de logements abordables entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.</li> <li>• En décembre 2016, le Nouveau-Brunswick a joué le rôle de chef de file au pays en établissant un accord de 10 ans visant à stabiliser le financement fédéral de la santé et à le rendre prévisible, y compris la somme de 230 millions de dollars de plus pour les soins à domicile et la santé mentale. En février 2016, le gouvernement fédéral a annoncé la somme supplémentaire de 25 millions de dollars pour mener un projet pilote sur les aînés en santé au Nouveau-Brunswick.</li> <li>• Énergie NB est parvenue à un règlement avec plusieurs compagnies d'assurance qui ont souscrit à une police tous risques (construction) durant le projet de remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau le 26 mars 2018. Les discussions de suivi avec le gouvernement fédéral sont en cours.</li> <li>• Les gouvernements provincial et fédéral ont annoncé en décembre 2016 un engagement de 61,6 millions de dollars à l'égard de l'aménagement au-dessus de la rivière Petitcodiac d'un nouveau pont permanent reliant les villes de Riverview et de Moncton. Le gouvernement provincial contribue à hauteur de 32,9 millions de dollars au projet. Le gouvernement fédéral fournira les 28,7 millions de dollars restants. La construction a débuté au printemps 2017, et le projet devrait être entièrement réalisé à l'automne 2021.</li> <li>• Le ministre responsable des Affaires autochtones a rencontré ses homologues fédéraux pour discuter de plusieurs dossiers concernant les Autochtones, notamment l'éducation, un centre du patrimoine culturel, les ententes tripartites, l'obligation de consulter et l'atténuation des dégâts.</li> <li>• Il est à noter que toutes les ententes relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés avec les Premières Nations ont été signées.</li> </ul>												
<p>Accroître le nombre de places disponibles dans les garderies au Nouveau-Brunswick à 30 000 d'ici l'an 2020. Établir un ratio équitable du total des places disponibles aux deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick et faire en sorte que de nouvelles places soient créées là où les besoins sont les plus grands.</p>	<p>Au gouvernement, nous croyons aux vertus de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Nous avons publié notre Plan d'action pour les services de garderie éducatifs, <i>Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ</i>.</p> <p>Par la voie du Plan d'action, nous investissons non seulement pour créer davantage de places en vue d'améliorer l'accès aux services de garde, mais aussi pour rehausser la qualité de ces services et aider les familles qui ont de la difficulté à les payer. Grâce au registre des garderies, nous pourrions mieux soutenir les parents qui sont à la recherche de services de garderie et créer les places là où elles sont requises.</p> <p>Nous sommes bien en voie d'atteindre la cible de 2020, soit 30 000 places.</p> <table border="1" data-bbox="711 1333 1494 1417"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Octobre 2014</th> <th>Mars 2015</th> <th>Mars 2016</th> <th>Mars 2017</th> <th>Mars 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre total de places</td> <td>25 139</td> <td>25 557</td> <td>26 851</td> <td>27 690</td> <td>28 845</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Octobre 2014	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018	Nombre total de places	25 139	25 557	26 851	27 690	28 845
Année	Octobre 2014	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018								
Nombre total de places	25 139	25 557	26 851	27 690	28 845								
<p>Éliminer les obstacles pour les familles à faible revenu pour qu'elles puissent accéder aux services de garderie en doublant le budget du Programme d'assistance aux services de garderie.</p>	<p>Au gouvernement, nous croyons aux vertus de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Nous avons doublé le budget consacré à l'assistance aux services de garderie. Nous avons publié notre Plan d'action pour les services de garderie éducatifs, <i>Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ</i>. Par la voie du Plan d'action, nous investissons non seulement pour créer davantage de places en vue d'améliorer l'accès aux services de garderie, mais aussi pour rehausser la qualité de ces services et aider les familles qui ont de la difficulté à les payer.</p> <p>Les familles ayant un revenu brut annuel de moins de 37 500 \$ aux services de garderie gratuits. Le programme de services de garderie gratuits s'adresse aux parents qui travaillent ou qui poursuivent leurs études et qui ont des enfants âgés de cinq ans et moins fréquentant un centre de la petite enfance désigné du Nouveau-Brunswick.</p>												

Engagement	État
Aider à assumer les coûts des traitements pour l'infertilité et les dépenses associées à l'adoption.	<p>Le gouvernement s'est engagé à aider les familles au Nouveau-Brunswick. Le Fonds de financement spécial pour le traitement de l'infertilité est une subvention ponctuelle maximale de 5 000 \$ pour alléger le fardeau financier des personnes aux prises avec l'infertilité.</p> <p>Nous avons aussi créé un programme pour compenser une partie des coûts qu'engagent les Néo-Brunswickois qui adoptent des enfants. Une subvention unique de 1000 \$ pourra être versée aux parents qui ont adopté un enfant de moins de 18 ans dans les 12 mois précédant leur demande de financement.</p>
Fournir de l'aide supplémentaire pour la garde d'enfants aux parents d'enfants à naissances multiples.	<p>Au gouvernement, nous croyons aux vertus de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Nous avons publié notre Plan d'action pour les services de garderie éducatifs, <i>Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ</i>.</p> <p>Un facteur clé pour déterminer le montant d'aide financière offerte aux familles est le nombre d'enfants par groupe d'âge, qui fréquentent des centres de la petite enfance.</p>
Élargir la portée de la Loi sur les endroits sans fumée pour interdire aux gens de fumer dans les endroits publics fréquentés par les enfants.	<p>Le gouvernement est résolu à protéger la santé des Néo-Brunswickois, particulièrement celle de nos jeunes. Les modifications à la <i>Loi sur les endroits sans fumée</i> (sanction royale le 5 juin 2015) et à son règlement sont entrées en vigueur le 1er juillet 2015. De plus, des modifications ont été apportées à la <i>Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques</i>.</p> <p>La formation a été offerte au personnel et aux intervenants, et une campagne promotionnelle a été menée. Les inspections et les activités d'application de la loi font maintenant partie des fonctions courantes au ministère de la Santé, à Travail sécuritaire NB et à Justice et Sécurité publique.</p>
Étendre le projet pilote de la gestion des causes en droit de la famille.	<p>Notre gouvernement a étendu le projet pilote de gestion des causes en droit de la famille à Moncton.</p>
Offrir des allègements fiscaux et des subventions pour permettre aux personnes âgées ou à leur famille de rénover leur résidence dans le but de demeurer autonomes plus longtemps.	<p>Les soins aux aînés sont une priorité absolue de notre gouvernement. Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire des personnes âgées aide les aînés au Nouveau-Brunswick à demeurer autonomes et à rester à leur domicile et dans leur collectivité aussi longtemps que possible.</p> <p>Depuis l'année d'imposition de 2015, un crédit d'impôt personnel remboursable d'au plus 1 000 \$ chaque année, correspondant à 10 % d'un montant maximal de 10 000 \$ en rénovations domiciliaires admissibles de l'aîné, est offert aux aînés et aux membres de la famille qui vivent avec un aîné.</p>
Aider les personnes âgées à recevoir des soins à domicile plutôt que dans les hôpitaux et les foyers de soins en créant des projets pilotes de soins collaboratifs pour personnes âgées en regroupant les praticiens de première ligne, les services de soutien à domicile, le personnel infirmier du Programme extra-mural et autres.	<p>Notre gouvernement sait que les aînés veulent demeurer à leur domicile et dans leur collectivité aussi longtemps que possible. Soutenir les aînés pour leur permettre de vivre en santé à domicile fait partie de nos deux stratégies, soit celle sur le vieillissement et la stratégie d'abord chez soi.</p> <p>Suite à notre engagement, nous avons obtenu un investissement de 75 M\$ du gouvernement du Canada dans un projet pilote portant sur les aînés en santé pour le Nouveau-Brunswick. Ce partenariat novateur avec l'Agence de santé publique du Canada appuiera une variété d'initiatives novatrices pour mieux soutenir les aînés à leur domicile, dans leur collectivité et leurs établissements de soins.</p>
Offrir des allègements fiscaux aux personnes qui soignent un membre de la famille à leur propre domicile ou aider les personnes âgées ou les personnes à charge atteintes d'une maladie mentale.	<p>Notre gouvernement sait que les aînés veulent demeurer à leur domicile et dans leur collectivité aussi longtemps que possible. Les proches aidants jouent un rôle important dans la vie des aînés et des adultes ayant un handicap. Le gouvernement mettra en œuvre un programme pour soutenir les proches aidants qui jouent un rôle important dans le quotidien des aînés et des adultes ayant un handicap. Il s'agit d'un investissement de 11,3 millions de dollars prévu dans le budget 2018–2019.</p>
Faciliter la transition vers les soins en établissement grâce à l'organisation de visites de jour dans les foyers de soins pour les aînés intéressés.	<p>Les soins aux aînés sont une priorité absolue de notre gouvernement. Afin de faciliter la transition vers les soins en établissement, le ministère du Développement social a travaillé avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et ses membres à organiser des activités spéciales pour encourager les aînés et leur famille à se rendre dans le foyer de soins de leur collectivité.</p>

Engagement	État
Publier les rapports d'inspection des garderies, des foyers de soins et des foyers de soins spéciaux.	À partir de 2015, notre gouvernement a publié les rapports d'inspection des garderies, des foyers de soins et des foyers de soins spéciaux. Nous croyons qu'une plus grande transparence aidera les familles à prendre des décisions éclairées.
Établir un réseau de centres de santé communautaires pour donner aux Néo-Brunswickois un meilleur accès aux professionnels de la santé dans les situations non urgentes.	<p>Notre investissement dans les centres de santé communautaires améliorera l'accès aux soins de santé primaires dans une situation non urgente. Nous nous sommes engagés à construire ou à agrandir divers centres de santé, soit ceux d'Oromocto (fait), de Fredericton (fait) et Paquetville (2017–2018).</p> <p>Les projets d'intégration des soins de santé primaires et Médecine familiale Nouveau-Brunswick contribueront aussi à la réalisation des objectifs de cet engagement.</p>
Améliorer l'accès aux soins de santé primaires en maximisant le recours aux professionnels des soins de santé comme les infirmières praticiennes, les travailleurs paramédicaux en soins avancés, les pharmaciens et les sages-femmes.	<p>Nous avons apporté des modifications législatives qui permettront aux infirmières praticiennes de donner leur pleine mesure dans le système de soins de santé. Parallèlement à cette mesure, le ministère de la Santé a travaillé avec les régies régionales de la santé à déterminer les besoins immédiats et à élaborer un cadre durable pour maximiser le recours aux infirmières praticiennes dans le secteur des soins primaires.</p> <p>Des travailleurs paramédicaux en soins avancés répondent à des appels dans le cadre d'un programme pilote à Saint John, Moncton et Bathurst. Les travailleurs paramédicaux en soins avancés offrent un soutien supplémentaire aux ambulances répondant à des appels relatifs à des situations critiques.</p> <p>Un projet pilote de la pratique de sage-femme a été lancé en partenariat avec le Réseau de santé Horizon à Fredericton.</p>
Établir un comité consultatif sur les soins médicaux de première ligne.	Notre gouvernement est résolu à améliorer notre système de soins de santé. En avril 2015, nous avons établi un comité consultatif sur les services médicaux de première ligne pour donner des conseils et des points de vue sur une variété de sujets liés aux soins de santé pour aider à améliorer la collaboration et les résultats chez les patients.
Donner à tous les Néo-Brunswickois l'accès à un médecin de famille en ajoutant d'un nombre net de 50 nouveaux omnipraticiens d'ici 2018.	<p>Notre gouvernement est résolu à améliorer l'accès aux soins primaires. Au cours des trois dernières années, 327 médecins ont été embauchés au Nouveau-Brunswick. Cela s'est traduit par une augmentation nette de 93 médecins, dont 45 sont omnipraticiens (médecins généralistes).</p> <p>Dans le budget de 2018, 25 nouveaux numéros de facturation ont été ajoutés au système. Ces autres nouveaux numéros de facturation portent l'augmentation nette de nouveaux omnipraticiens à 66.</p>
Réexaminer le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que ses coûts soient raisonnables pour les particuliers, que sa protection soit suffisante et que les petites entreprises ne soient pas tenues d'offrir le programme à leurs employés.	Notre gouvernement s'applique à offrir un accès à des soins de santé de haute qualité. Nous avons effectué un examen du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick en 2016 afin de nous assurer que les coûts sont raisonnables pour les gens, que la couverture est suffisante et que les petites entreprises ne sont plus assujetties au mandat d'employeur.
Recourir aux ordonnances de traitement en milieu communautaire pour aider les personnes souffrant d'une maladie mentale.	Notre gouvernement est fier de remplir son engagement à l'égard du recours aux ordonnances de traitement en milieu communautaire pour aider les personnes souffrant d'une maladie mentale. Nous avons apporté des modifications à la <i>Loi sur la santé mentale</i> et à son Règlement général pour appuyer la mise en place de soins communautaires supervisés. (Sanction royale reçue le 31 mars 2017.)
Appuyer la stratégie quinquennale actuelle du diabète et travailler avec les intervenants afin de renouveler le programme en 2015.	<p>Notre gouvernement a apporté des améliorations à sa stratégie sur le diabète afin de favoriser une amélioration de la qualité de vie des personnes diabétiques.</p> <p>Au 1er avril 2018, nous élargissons le programme qui aide les personnes diabétiques à acheter une pompe à insuline et les fournitures nécessaires pour inclure les jeunes adultes jusqu'à l'âge de 25 ans. Le ministère de la Santé investira 300 000 \$ pour l'élargissement du programme.</p>
Financer l'Unité de prévention et de gestion des maladies chroniques.	Notre gouvernement est fier de remplir son engagement d'assurer un financement continu de l'Unité de prévention et de gestion des maladies chroniques du ministère de la Santé.

Engagement	État
Lancer un système de surveillance pharmaceutique.	L'information du Programme de surveillance pharmaceutique (PSP) est disponible depuis novembre 2016. Les professionnels des soins de santé autorisés peuvent afficher en temps réel le dossier de santé électronique et consulter toutes les ordonnances de médicaments visées par une surveillance qui ont été remplies dans les pharmacies communautaires. Ils continueront de travailler à apporter des améliorations au PSP, notamment sous la forme d'alertes et d'outils d'aide aux soins aux patients.
Étudier les possibilités de fournir un accès aux spécialistes dans toutes les régions par la voie de vidéoconférences interactives.	Les régies régionales de la santé ont implanté l'utilisation des vidéoconférences interactives à l'échelle de la province. On y a recours comme norme de soins dans de nombreux domaines, notamment la chirurgie cardiaque, la dialyse, l'oncologie et la santé mentale. L'adoption de cet outil se poursuivra partout au sein du système de santé.
Centrer davantage la mission du système de santé sur les soins préventifs communautaires.	<p>Pour y parvenir, nous avons intégré les services du Programme extra-mural et d'Ambulance Nouveau-Brunswick. Ceux-ci seront assurés par EM/ANB, une entité de la partie 3 gérée par Services de santé Medavie du Nouveau-Brunswick. Le modèle vise à accroître l'accès aux soins dans la collectivité et à réduire ou rediriger les soins offerts en milieu hospitalier.</p> <p>Nous avons également lancé un nouveau modèle de médecine familiale cherchant à offrir aux patients un accès amélioré aux médecins de famille. Ce modèle, Médecine familiale Nouveau-Brunswick, est une approche d'équipe qui vise à améliorer l'accès des patients et à accroître la collaboration entre médecins au moyen d'outils technologiques.</p>
Offrir des examens de la vue gratuits aux enfants de quatre ans ainsi qu'une subvention pour l'achat de lunettes à ceux chez qui l'on aura diagnostiqué un problème de vision.	Notre gouvernement s'applique à offrir des soins de santé de qualité aux Néo-Brunswickois de tous âges. Le ministère du Développement social élargira son programme <i>De beaux sourires et une bonne vision</i> , à compter d'avril 2018, pour offrir des examens de la vue gratuits et des lunettes correctrices à tous les enfants âgés de quatre ans qui ne sont pas couverts par un régime d'assurance-maladie public ou privé.
Aider les Néo-Brunswickois à cesser de fumer en absorbant une partie du coût des produits de désaccoutumance au tabac.	Les deux produits de désaccoutumance au tabac les plus populaires ont été ajoutés au plan provincial de médicaments sur ordonnance et au Régime médicaments du Nouveau-Brunswick en décembre 2015.
Améliorer le contrôle de la vente illégale de tabac et de la contrebande du tabac et de l'alcool provenant d'autres provinces, territoires ou États.	Pour mieux contrôler la vente illégale de tabac de contrebande, nous avons créé en avril 2016 l'Unité de lutte contre la contrebande. L'Unité est composée de neuf agents postés en divers endroits de la province. Nous avons également accru les montants des amendes imposées pour les infractions perpétrées en vertu de la <i>Loi de la taxe sur le tabac</i> (sanction royale reçue le 16 décembre 2016 – <i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac</i> ).
Établir une stratégie globale pour un Nouveau-Brunswick sans fumée, en ciblant particulièrement les jeunes.	Nous avons apporté des modifications à la <i>Loi sur les endroits sans fumée</i> (sanction royale reçue le 16 décembre 2016) et à la <i>Loi de la taxe sur le tabac</i> , et nous avons pris des mesures pour renforcer leur application. Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef fait la promotion d'une vie sans tabac en appliquant les dispositions législatives à l'appui et il limite la publicité sur le tabac et la vente de produits de tabac aux jeunes. L'objectif est de créer un environnement qui découragera la population, spécialement les enfants, de commencer à consommer du tabac. Le ministère de la Santé travaille en collaboration avec le ministère du Développement social et d'autres partenaires pour appuyer les initiatives en matière de vie sans tabac.
Établir une stratégie globale pour lutter contre l'obésité, en ciblant particulièrement les jeunes.	<p>Le gouvernement s'applique à protéger la santé des Néo-Brunswickois, particulièrement celle de nos jeunes. Le Plan du Nouveau-Brunswick pour les familles formule les mesures suivantes pour promouvoir une saine alimentation et combattre l'obésité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la promotion d'une saine alimentation et donner un enseignement en matière de nutrition et un accès accru aux aliments sains pendant la petite enfance et dans le système d'éducation.</li> <li>• Explorer différentes options de soins préventifs liés à une saine alimentation.</li> <li>• Soutenir une sécurité alimentaire individuelle et communautaire accrue.</li> </ul>

Engagement	État
<p>Donner à la police le même pouvoir de faire des tests routiers de dépistage de drogue au volant que les tests de dépistage d'alcool au volant.</p>	<p>Nous avons modifié la <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> (sanction royale reçue le 20 décembre 2017) afin de donner le pouvoir aux policiers d'effectuer des tests routiers de dépistage de drogue au volant.</p> <p>Nous mettrons sur pied un programme visant la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, qui complétera les modifications projetées au Code criminel relativement à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. (Le projet de loi C46 traite de la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis : il autorise les tests de dépistage routiers, définit des concentrations interdites de THC dans le sang et impose des sanctions pénales identiques ou quasi identiques à celles rattachées à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool).</p>
<p>Assurer l'indépendance des médecins-hygiénistes.</p>	<p>Nous avons modifié la <i>Loi sur la santé publique</i> (sanction royale reçue le 20 décembre 2017) pour assurer l'indépendance des médecins-hygiénistes.</p>
<p>Consolider toutes les fonctions de conservation, d'inspection et d'application de la loi sous un ministère. Cette mesure permettra une meilleure surveillance et une meilleure protection environnementale et publique tout en économisant les deniers publics par l'élimination des chevauchements.</p>	<p>Nous avons consolidé en avril 2015 les fonctions de l'inspection et de l'application de la loi de plusieurs ministères, notamment Sécurité publique, Ressources naturelles, Environnement et Gouvernements locaux, Santé, ainsi qu'Agriculture, Aquaculture et Pêches, sous le ministère de la Sécurité publique.</p>
<p>Imposer un moratoire sur la fracturation hydraulique jusqu'à ce que les risques à l'environnement, à la santé et aux cours d'eau soient entièrement compris. Toute décision sur la fracturation hydraulique sera prise sur la base de preuves scientifiques examinées par les pairs et suivra les recommandations du médecin-hygiéniste en chef.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette technique d'extraction controversée sera interdite, à moins que les conditions suivantes aient été remplies :</li> <li>• Il faudra mener de vastes consultations publiques pour déterminer s'il y a un consensus social sur la question.</li> <li>• Il y a des méthodes pour éviter des risques inacceptables à l'environnement, à la santé et aux cours d'eau.</li> <li>• Il est possible de maximiser les retombées au moyen d'un système de redevances qui sera bénéfique pour la province et ses citoyens.</li> <li>• Il est possible d'établir une planification appropriée en ce qui a trait aux répercussions de la fracturation hydraulique sur l'infrastructure de la province.</li> <li>• Il est possible de créer un système de réglementation novateur à l'échelle canadienne et ayant une capacité d'application suffisante.</li> <li>• Les avantages économiques et d'employabilité à long terme justifient tout risque résiduel.</li> </ul>	<p>Notre gouvernement a imposé un moratoire sur la fracturation hydraulique qui sera maintenu pendant une période indéterminée puisqu'il est clair que les conditions ne pourront être atteintes dans un avenir prévisible. Pour que le moratoire se poursuive, des modifications ont été apportées à la <i>Loi sur le pétrole et le gaz naturel</i>. Les modifications en question sont entrées en vigueur en juin 2015 et confèrent au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir d'établir un règlement interdisant la fracturation hydraulique. Le <i>Règlement d'interdiction de la fracturation hydraulique</i> est par ailleurs entré en vigueur en juin 2015.</p>



Engagement	État
<p>Rétablir les programmes d'améliorations résidentielles écoénergétiques pour réduire notre consommation d'énergie et diminuer les coûts des consommateurs en aidant de façon particulière les Néo-Brunswickois à faible revenu.</p>	<p>Par les programmes écoénergétiques d'Énergie NB et en partenariat avec le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, le gouvernement a annoncé la série la plus complète de programmes qui soit à être offerts aux clients résidentiels, industriels et commerciaux, ainsi qu'aux Néo-Brunswickois à faible revenu.</p> <p>L'investissement de 82 millions de dollars d'Énergie NB sur trois ans produira des économies de 162 millions de dollars sur les factures d'électricité pour les clients durant le cycle des mesures achetées et installées par la voie des plans.</p> <p>Le Programme écoénergétique pour les maisons comprendra : l'isolation, les appareils de chauffage local, les ventilateurs-récupérateurs de chaleur, les fenêtres, les portes, les chauffe-eau, la récupération de chaleur de drainage et l'énergie renouvelable. De plus, contrairement au programme précédent, les propriétaires auront accès à une aide, qu'ils chauffent leur maison à l'électricité ou non.</p> <p>Nous avons aussi investi 2 millions de dollars à partir du ministère du Développement social dans le Programme écoénergétique pour les propriétaires à faible revenu. De plus Énergie NB a doublé son investissement dans le programme cette année afin d'attirer la participation de plus de personnes; le service public dispose maintenant d'un budget de 4 millions de dollars qui permet au service public de procéder à la rénovation de 520 maisons. C'est entièrement gratuit et cela permet de procéder à l'isolation, l'étanchéisation et dans certains cas à l'installation de pompes thermiques.</p> <p>Le Programme écoénergétique pour les propriétaires à faible revenu aide les propriétaires à faible revenu à réduire leur consommation et leurs coûts en énergie. Il vise les maisons qui ont besoin d'importantes améliorations écoénergétiques. Il est administré par Énergie NB selon le principe du premier arrivé, premier servi en fonction de la disponibilité du financement.</p> <p>De plus, divers programmes écoénergétiques sont offerts par Énergie NB pour aider les clients à contrôler leurs factures mensuelles et à réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles dont le Programme écoénergétique d'isolement des maisons, le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux, le Programme d'éclairage pour les petites entreprises et le Programme industriel récemment lancé, avec des rabais en magasin sur les produits écoénergétiques admissibles en octobre et en avril chaque année.</p>
<p>S'assurer que le projet de réseau intelligent d'Énergie NB pour réduire et déplacer la demande d'énergie est efficace et mis en œuvre de manière responsable. S'assurer que les consommateurs d'énergie se partagent les économies produites par les retombées de la réduction et du déplacement de la demande.</p>	<p>La Commission de l'énergie et des services publics a la responsabilité de s'assurer que les programmes et les dépenses de l'entreprise de services publics sont justifiés et gérés de manière à servir l'intérêt véritable des usagers. Le projet de réseau intelligent d'Énergie NB pour réduire et déplacer la demande d'énergie fait partie du processus d'examen régulier de la Commission. Au cours de l'audience de 2018, celle-ci examinera la proposition d'Énergie NB portant sur l'installation d'une infrastructure de mesure avancée. L'efficacité énergétique est également définie comme une composante du Plan intégré des ressources d'Énergie NB qui aidera le Nouveau-Brunswick à répondre à la demande d'électricité à l'avenir.</p>
<p>S'assurer que le Fonds en fiducie pour l'environnement est utilisé pour des projets environnementaux à l'échelle locale et qu'il offre des possibilités de financement pour des projets pluriannuels.</p>	<p>Le Fonds en fiducie pour l'environnement est un programme de financement de longue date qui a démontré au fil des ans qu'il soutenait des initiatives environnementales fructueuses et novatrices ayant un impact positif. Nous avons augmenté le montant annuel accordé aux groupes communautaires au moyen du processus de demande annuel et continuons d'appuyer les projets pluriannuels.</p>

Engagement	État
Reconnaître que les changements climatiques exigent une meilleure préparation pour faire face aux conditions météorologiques extrêmes, notamment en améliorant la taille des arbres, les communications publiques et les examens postérieurs aux événements afin de favoriser l'amélioration continue.	<p>En collaboration avec les intervenants, notre gouvernement prend des mesures pour renforcer les futures interventions face aux catastrophes naturelles. Entre autres mesures, mentionnons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'établissement de la Table ronde sur la gestion des urgences et la résilience;</li> <li>• l'adoption du document Z1600-14 (Programme de gestion des urgences et de la continuité) de l'Association canadienne de normalisation comme norme provinciale;</li> <li>• l'adoption et la mise en œuvre du programme En alerte qui prévoit des diffusions obligatoires de messages d'urgence;</li> <li>• l'augmentation du budget de 1,7 million de dollars de l'OMU en 2018–2019;</li> <li>• la poursuite des investissements dans la gestion de la végétation;</li> <li>• l'amélioration des activités de sensibilisation et de communication avec les intervenants et le public.</li> </ul> <p>En avril 2015, nous avons rendu publics (pour la toute première fois) deux rapports après action concernant la tempête tropicale Arthur de 2014 et la tempête de verglas de 2013. De plus, en août 2017, nous avons publié le rapport sur la tempête de verglas de 2017.</p> <p>Les rapports en question faisaient part des leçons apprises et de recommandations d'amélioration à l'intention du gouvernement. Un comité est maintenant chargé d'assurer la surveillance et la mise en œuvre des plans d'action connexes.</p>
Augmenter les impôts des un pour cent des Néo-Brunswickois les plus riches.	Nous avons augmenté les impôts des grandes sociétés et des 1 % des Néo-Brunswickois les plus riches. À compter du 1er janvier 2016, le Nouveau-Brunswick a un taux marginal d'imposition supérieur sur le revenu des particuliers de 20,3 % pour le revenu imposable de plus de 150 000 \$. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 17,84 % avant janvier 2015. Les taux supérieurs étaient en place pour l'année d'imposition 2015, mais ont été abaissés afin de neutraliser les augmentations du taux d'imposition fédéral sur le revenu.
Éliminer le dégrèvement d'impôt foncier des entreprises.	Le 1er janvier 2015, l'impôt foncier sur les biens non résidentiels a été rétabli au taux de 2012; le gouvernement a continué de planifier des diminutions dans le cas des biens non occupés par le propriétaire, dont les appartements et les chalets.
Modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> afin d'éliminer le pouvoir du Cabinet d'accorder discrètement une « pension spéciale » aux amis politiques.	Nous avons modifié la <i>Loi sur l'administration financière</i> (sanction royale reçue le 20 décembre 2017) afin d'interdire les pensions ou les paiements spéciaux au personnel durant les transitions de gouvernement. Les modifications apportées garantissent que durant une transition, le gouvernement ne pourrait pas verser un paiement plus élevé que celui auquel une personne a droit au titre de son régime de pension prévu par la loi et de ses conditions d'emploi.
Déterminer tous les obstacles qui entravent le droit de choisir des femmes et les éliminer.	Notre gouvernement a éliminé les obstacles à la santé reproductive qui avaient été en place durant trois décennies en modifiant la réglementation établie en vertu de la <i>Loi sur le paiement des services médicaux</i> , qui est entrée en vigueur en janvier 2015. Nous avons pris des mesures afin d'éliminer deux exigences, soit demander que deux médecins certifient qu'un avortement est nécessaire pour des raisons médicales, et que l'avortement soit effectué par un spécialiste. Nous avons aussi classé l'avortement dans la même catégorie que tout service médical assuré. Nous avons lancé un programme d'accès universel à Mifegymiso, qu'on appelle couramment la pilule abortive. En offrant gratuitement Mifegymiso à toutes les femmes du Nouveau-Brunswick, notre gouvernement s'assure qu'aucun obstacle financier ne va à l'encontre du droit de choisir des femmes.
Entreprendre des analyses comparatives selon le genre dans le cadre du processus d'élaboration des politiques.	La Direction de l'égalité des femmes a fourni à tous les fonctionnaires travaillant dans le domaine de l'élaboration des politiques une formation et un outil pertinents. Nous avons également rendu publics un outil et notre guide d'analyse comparative selon le genre afin d'aider les organisations à comprendre l'incidence de leurs décisions sur chaque genre et d'autres facteurs relatifs à la diversité. L'outil se trouve à l'adresse : <a href="http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/femmes/Analyse_comparative_selon_le_genre.html">http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/femmes/Analyse_comparative_selon_le_genre.html</a> Toutes les décisions stratégiques envoyées au Cabinet comprennent maintenant une analyse comparative selon le genre.
Veiller à l'inclusion du point de vue des femmes dans les processus d'élaboration de politiques et de gouvernance en favorisant la nomination d'un plus grand nombre de femmes aux organismes, aux conseils et aux commissions.	Depuis l'élection de notre gouvernement en 2014, environ 56 % des personnes nommées aux postes des organismes, des conseils et des commissions ont été des femmes. Des directives ont été données aux ministres ainsi qu'aux organismes, aux conseils et aux commissions.

Engagement	État
Assurer l'indépendance et le financement d'un organisme consultatif indépendant sur les questions féminines.	Il est important pour l'économie du Nouveau-Brunswick de faire avancer le statut des femmes. Notre gouvernement est fier de remplir son engagement d'assurer l'indépendance et le financement d'un organisme consultatif indépendant qui s'intéresse aux dossiers touchant les femmes. La Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick a été proclamée le 9 mai 2017. La Loi a établi officiellement le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick comme organisme consultatif indépendant sur les questions d'importance pour les femmes du Nouveau-Brunswick et assure le financement et l'indépendance du Conseil. Le budget du Conseil a été accru à un niveau correspondant à celui de l'ancien conseil consultatif dans le budget 2015–2016, et le budget demeure distinct de celui de la Direction de l'égalité des femmes. En 2018–2019, le budget a été augmenté à nouveau, doublant ainsi.
Mettre en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté et s'assurer qu'elle est mise en place dans l'ensemble du gouvernement.	<p>Grâce au leadership de la Société d'inclusion économique et sociale et à l'engagement des réseaux d'inclusion communautaire, nous sommes témoins de résultats positifs sur le plan de l'inclusion économique et sociale. Les intervenants ont mis en branle des initiatives visant le logement abordable, la sécurité alimentaire et l'établissement de comptoirs du programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt.</p> <p>De plus, nous investirons 10 millions de dollars sur cinq ans pour créer un fonds qui vise à mettre fin à la pauvreté générationnelle à Saint John. Le Fonds d'innovation sociale appuiera des initiatives et des projets d'innovation qui visent à mettre fin à la pauvreté générationnelle dans la région du Grand Saint John.</p> <p>Saint John sera le site d'essai de nouvelles approches visant à réduire la pauvreté et à renforcer les conditions sociales essentielles à la croissance économique. Living SJ offre une plateforme pour la création de nouvelles politiques ainsi que des services et programme avantageux pour les résidents et qui offrent un excellent rendement du capital investi.</p>
Augmenter le salaire minimum pour atteindre 11,00 \$ l'heure d'ici 2017 et l'augmenter annuellement par la suite selon le taux d'inflation.	<p>Notre gouvernement est fier d'avoir rempli son engagement de relever le salaire minimum au Nouveau-Brunswick. Il est passé à 11,00 \$ le 1er avril 2017.</p> <p>Le 1er avril 2018, le salaire minimum a été relevé pour passer à 11,25 \$ l'heure, ce qui correspond à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Nouveau-Brunswick.</p> <p>Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont harmonisé la date d'entrée en vigueur des hausses du salaire minimum au 1er avril.</p>
Instituer le modèle de prestation des services intégrés (PSI) pour assurer des interventions hâtives, coordonnées et interministérielles en matière de santé mentale chez les jeunes dans l'ensemble de la province d'ici 2018.	Le modèle de prestation des services intégrés a été étendu à toutes les écoles publiques de la province pour l'année scolaire 2017–2018. Le modèle fournit un accès à un traitement et un soutien pertinents et notre gouvernement est fier d'élargir ce programme à l'ensemble de la province. Il assure la prestation de services de santé mentale, d'intervention et de services sociaux aux enfants et aux jeunes du Nouveau-Brunswick dans leurs milieux. Le programme a en outre reçu le Prix IPAC/Deloitte de leadership dans le secteur public de 2016.
Établir un réseau d'excellence qui favorisera le traitement des jeunes ayant des besoins complexes en santé mentale.	<p>Aider les familles représente l'une des priorités de notre gouvernement, ce qui explique pourquoi nous sommes résolu à faire davantage pour nos jeunes et nos enfants ayant des besoins complexes en matière de santé mentale. Un nouveau centre de traitement provincial qui aidera les jeunes ayant des besoins complexes sera construit à Campbellton. L'établissement du centre fournira aux jeunes un accès à des services qu'ils ne peuvent actuellement pas obtenir au Nouveau-Brunswick.</p> <p>D'une superficie de 7 500 mètres carrés (25 000 pieds carrés), l'établissement de 15 lits sera construit sur un lot situé à proximité de l'Hôpital régional de Campbellton. Le coût estimatif du projet est de 12,6 millions de dollars.</p> <p>Le centre aura une capacité de traitement résidentiel, mais son personnel clinique fournira également des services de sensibilisation dans d'autres collectivités de la province, assurant que tous les efforts possibles sont mis en place pour que les jeunes patients restent dans leurs communautés.</p>

Engagement	État
<p>Mettre en œuvre adéquatement la politique de la province sur l'obligation de consulter en assurant que tous les ministères respectent leurs obligations à l'égard de toutes questions susceptibles d'avoir une incidence sur les droits des Premières Nations et que ces responsabilités ne soient pas déléguées à une tierce partie.</p>	<p>Notre gouvernement est déterminé à renforcer ses relations avec les collectivités des Premières Nations. Une formation fournie par le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) permet aux employés du gouvernement d'être mieux renseignés sur les intérêts des Premières Nations, le contexte historique pertinent, ainsi que les obligations et les responsabilités juridiques de la Couronne en matière de participation et de consultation.</p>
<p>Collaborer avec le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées pour déterminer les possibilités qui s'offrent aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées et du Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Notre gouvernement continuera à soutenir le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées. Nous sommes résolus à collaborer avec les intervenants et les collectivités afin de pouvoir offrir un accès égal aux programmes de formation et aux possibilités d'emploi.</p> <p>Nous avons établi 14 mesures prioritaires à réaliser qui auront une incidence positive afin de combler l'insuffisance de l'emploi chez les personnes handicapées.</p>
<p>Soutenir l'Initiative anti-pauvreté des entreprises de la communauté en procurant du financement continu afin de maintenir leurs démarches visant à améliorer l'éducation et à réduire la pauvreté.</p>	<p>Notre gouvernement est fier d'assurer le financement continu de l'Initiative anti-pauvreté des entreprises de la communauté dans le but de soutenir ses démarches d'amélioration de l'éducation et de réduction de la pauvreté.</p>
<p>Éviter les litiges coûteux et longs en ce qui concerne la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, en utilisant tous les moyens à disposition pour parvenir à un consensus grâce à des discussions menées de bonne foi et à la médiation. Poursuivre le règlement des problèmes non résolus par questions de référence plutôt que par des litiges coûteux.</p>	<p>La médiation est et continuera d'être le mécanisme de résolution de conflits privilégié par notre gouvernement pour les questions touchant les langues officielles.</p> <p>Par exemple, notre gouvernement a eu recours à la médiation pour trancher la prétention portant sur la validité constitutionnelle présentée en vertu de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> concernant la <i>Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation</i>. En avril 2015, les parties en sont arrivées à une entente sous réserve de la modification de la Loi. Les modifications à la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation ont reçu la sanction royale en juin 2015; peu après, un avis de désistement a été déposé et le litige a pris fin.</p>
<p>Mettre en œuvre un plan à l'échelle du gouvernement pour améliorer le respect des obligations linguistiques du gouvernement. Ce plan comprend l'élaboration de mesures visant le respect des recommandations de la commissaire aux langues officielles ainsi que d'une stratégie et d'outils pour évaluer les besoins linguistiques et y répondre de manière à respecter l'égalité des deux langues officielles et des deux communautés linguistiques de la province.</p>	<p>Notre gouvernement s'applique à maintenir le profil linguistique unique du Nouveau-Brunswick. Notre plan appelé <i>Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale</i> a été lancé le 30 juillet 2015.</p>
<p>Modifier la Loi sur les services à la famille pour établir qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant de maintenir et de favoriser de bonnes relations avec ses grands-parents et d'autres membres de sa famille élargie.</p>	<p>Notre gouvernement est fier d'avoir réalisé cet engagement de sa plateforme. Nous avons pris des mesures qui faciliteront aux enfants le maintien de relations avec leurs grands-parents et les autres membres de la famille.</p> <p>Les modifications à la <i>Loi sur les services à la famille</i> (qui ont reçu la sanction royale le 5 mai 2017) font valoir le fait que le maintien et le soutien de relations saines avec les grands-parents et les autres membres de la famille servent l'intérêt supérieur de l'enfant, en ce qui concerne le droit de visite. Elles obligent le tribunal, au moment de prendre une décision concernant la délivrance d'une ordonnance attributive de droit de visite, à prendre en considération la volonté du parent ou du tuteur de faciliter l'accès à l'enfant aux grands-parents et aux autres membres de la famille immédiate, ainsi que la nécessité d'une telle ordonnance.</p>
<p>Augmenter le montant maximal pouvant être réclamé à la Cour des petites créances.</p>	<p>Le Règlement général établi en vertu de la <i>Loi sur les petites créances</i> a été modifié pour hausser la limite de la compétence matérielle de la Cour des petites créances provinciale. Le montant maximal est passé de 12 500 \$ à 20 000 \$ le 1er avril 2018.</p>
<p>Élargir le mandat de l'ombudsman afin d'inclure la défense des aînés.</p>	<p>Les responsabilités et les fonctions du défenseur des enfants et de la jeunesse ont été élargies pour englober les aînés et les adultes vulnérables en 2016.</p> <p>Depuis l'élargissement de son rôle, le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés continue d'assumer les fonctions et les responsabilités associées à son ancien rôle, mais exerce aussi des fonctions et des responsabilités relatives aux aînés et adultes qui reçoivent des services de protection. Le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés veille à ce que les aînés du Nouveau-Brunswick jouissent d'un droit de parole indépendant sur les questions ayant une importance pour eux.</p>

Engagement	État
Proposer une <i>Loi sur les soins de longue durée</i> afin que nos attentes soient claires et cohérentes envers les personnes âgées dans les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et les soins à domicile.	Notre gouvernement est fier d'avoir rempli son engagement en déposant, en décembre dernier, un projet de loi visant la <i>Loi sur le vieillissement en santé et les soins de longue durée</i> (qui a reçu la sanction royale le 16 mars 2018). Une telle mesure jette la base de la prestation concertée et cohérente de programmes et de services pour les aînés.
Modifier la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation pour permettre une plus grande flexibilité dans la création de circonscriptions afin que celles-ci reflètent les communautés d'intérêts.	Notre gouvernement est fier d'avoir rempli son engagement de modifier la <i>Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation</i> . La Loi a été modifiée en 2015 pour permettre une flexibilité accrue. Les modifications clarifient les aspects devant être considérés pour assurer une représentation valable des communautés linguistiques conformément à l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés, et elles relèvent la marge de déviation du quotient électoral de $\pm 5\%$ à $\pm 15\%$ , tout en maintenant la limite de $\pm 25\%$ prévue dans les des circonstances extraordinaires.
Entreprendre une révision stratégique de toutes les dépenses du gouvernement.	Notre gouvernement a lancé sa révision stratégique des programmes en janvier 2015. Durant le processus de révision, il a entendu des milliers de Néo-Brunswickois qui ont participé au processus. Le rapport sur les choix qui s'offrent a été rendu public vers la fin de 2015. Le résultat de la révision a été rendu public en février 2016 en même temps que le budget de 2016–2017. Des mesures législatives visant à appuyer plusieurs de ces initiatives ont été présentées à l'Assemblée législative en avril 2016.
Éliminer les dédoublements en centralisant les services qui se retrouvent dans chaque ministère, y compris les communications, les services financiers, les ressources humaines, la technologie de l'information et les services d'élaboration des politiques.	Notre gouvernement s'applique à trouver des façons de réaliser des gains d'efficacité et à rationaliser ses activités dans la mesure du possible. Nous avons consolidé des fonctions communes à l'échelle du gouvernement, notamment les services des communications, de la gestion financière, des ressources humaines, de la technologie de l'information et de l'élaboration des politiques.
Mettre fin aux pratiques d'embauche sans concours pour les postes permanents dans les services publics.	<p>Le gouvernement a changé ses processus de dotation pour respecter son engagement électoral.</p> <p>Les promotions ne peuvent plus se faire sans concours, sauf dans des circonstances très exceptionnelles.</p> <p>Un processus d'exception a été mis en place pour les situations où les ministères veulent effectuer une nomination sans concours ou un concours intraministériel. Les exceptions nécessitent l'approbation du Conseil du Trésor.</p> <p>Pour ce qui est des postes syndiqués, les dispositions des conventions collectives concernant les avis de postes à pourvoir et la dotation continueront à être respectées.</p>
Veiller à ce que tous les directeurs généraux des sociétés de la Couronne soient embauchés en fonction du mérite et des compétences.	Notre gouvernement a fait parvenir aux sociétés de la Couronne une lettre-mandat fournissant des directives au sujet de l'embauche des directeurs généraux en fonction de leur mérite.
Moderniser la Loi sur les municipalités et la Loi sur l'urbanisme pour accorder aux municipalités l'autorité nécessaire afin de promouvoir le développement et devenir un moteur de création d'emplois.	Notre gouvernement a adopté la <i>Loi sur les municipalités modernisée</i> (nouvelle loi appelée <i>Loi sur la gouvernance locale</i> ) et la <i>Loi sur l'urbanisme</i> (proclamée le 1er janvier 2018). Ces lois n'avaient pas fait l'objet de mises à jour en profondeur depuis leur adoption il y a une cinquantaine d'années. Les modifications apportées permettront aux collectivités du Nouveau-Brunswick de fonctionner dans le contexte du 21e siècle.
Travailler avec des experts en administration municipale et des représentants des municipalités et des districts de services locaux pour améliorer le modèle de commission de services régionaux.	<p>Notre gouvernement a entamé un processus de réexamen du modèle des commissions de services régionaux (CSR) au cours de l'automne 2016. Le processus a comporté une vaste consultation auprès des conseils et du personnel des CSR ainsi qu'auprès de divers fonctionnaires provinciaux et municipaux ayant abouti à la production d'un rapport sur l'amélioration des commissions de services régionaux au Nouveau-Brunswick.</p> <p>Le rapport final a été soumis au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux en mai 2017 et il a subséquemment été présenté aux représentants des CSR. Plusieurs mesures ont été mises en oeuvre pour améliorer le modèle des CSR.</p>
Conférer la responsabilité en matière d'innovation au premier ministre afin de favoriser une culture de constante amélioration de la technologie et pour mieux l'adapter dans l'ensemble du gouvernement.	Le premier ministre est devenu le ministre responsable de l'innovation en octobre 2014.

Engagement	État
Adopter la méthode SMART (mesures stratégiques, mesurables, atteignables, réalistes et limitées dans le temps) pour fixer des objectifs et évaluer le succès au sein du gouvernement.	La fonction publique du Nouveau-Brunswick a opéré un profond changement culturel qui a accru l'efficacité et la responsabilisation, amélioré les services au public, rationalisé l'administration et permis des améliorations continues à l'échelle du gouvernement provincial. Ces efforts favorisent des milieux de travail plus axés sur les objectifs, ainsi que la prestation de services plus efficaces et abordables pour la population de la province.  Les objectifs stratégiques du GNB et les mesures SMART pour 2016–2017 sont fondés sur le travail réalisé par les unités d'exécution des priorités.
Utiliser les technologies dans le but d'améliorer l'efficacité et la prestation de services et de garantir le partage des données et des pratiques exemplaires.	Dans le cadre de la mise en place de services communs, guidée par le plan des TI du GNB, une stratégie de planification informatique stratifiée et intégrée du programme de l'architecture d'entreprise a été créée pour permettre l'optimisation de la normalisation de la technologie et des solutions.
Exiger de chaque sous-ministre qu'il cerne une occasion particulière de réduire les coûts grâce à l'adoption d'une nouvelle technologie.	Chaque sous-ministre doit se conformer à des exigences précises définies dans son entente de rendement ainsi que dans les lettres-mandat ministérielles.
Établir un prix d'innovation du premier ministre afin de souligner la réduction des coûts du gouvernement grâce à l'adoption de processus améliorés. Décerner un prix par année pour la meilleure idée provenant de la fonction publique et un autre provenant de l'extérieur du gouvernement.	Le programme d'innovation est une priorité pour nous. Les prix pour l'innovation du premier ministre sont remis lors de la remise des prix KIRA (Knowledge Industry Recognition Awards), qui a lieu en mai durant la Semaine de l'innovation.
Publier les états financiers trimestriels à des dates fixes.	Notre gouvernement s'applique à augmenter la transparence et la responsabilisation. Les dates fixes qui suivent ont été choisies pour la diffusion publique des mises à jour financières trimestrielles : la mise à jour financière du premier trimestre sera rendue publique au plus tard le 31 août; celle du deuxième trimestre, au plus tard le 15 novembre; et celle du troisième trimestre, au plus tard le 15 février.
Veiller à ce que les politiciens et les hauts fonctionnaires respectent les règles en améliorant la loi protégeant les dénonciateurs.	Notre gouvernement est fier de remplir cet engagement et a apporté des modifications à la <i>Loi sur les conflits d'intérêts des membres</i> qui a reçu la sanction royale le 20 décembre 2017.
Inviter les membres de la fonction publique ainsi que les fonctionnaires retraités qui se sont fait imposer une réforme de leur régime de pension à la table de négociations pour un dialogue ouvert, transparent et franc.	Nous avons tenu des rencontres informatives distinctes avec le groupe des retraités, les membres de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) (le 9 juin 2015) et les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) (le 19 mars 2015).
S'assurer que le gouvernement traite équitablement ses employés en respectant le processus de négociation collective et la politique de langue de travail.	Le gouvernement a signé une convention avec les 25 groupes de négociation dans les services publics, les districts scolaires et les régions régionales de la santé au cours des trois dernières années. Les 25 groupes de négociation représentent environ 40 000 employés.  Le Plan sur les langues officielles quinquennal du Nouveau-Brunswick a été lancé en juillet 2015 et le travail se poursuit.
Mettre fin à la publicité partisane financée par le gouvernement en adoptant la Loi sur la reddition de comptes pour la publicité gouvernementale.	Notre gouvernement est fier de respecter son engagement de mettre fin à la publicité partisane financée par le gouvernement. La <i>Loi sur la reddition de comptes pour la publicité gouvernementale</i> a reçu la sanction royale le 16 mars 2018.
Exiger des candidats à la direction des partis politiques et des congrès d'investiture des circonscriptions de qu'ils publient leurs dons et respectent les limites de dons établies.	Notre gouvernement s'applique à accroître la transparence et la responsabilisation. Les dons aux candidats au leadership d'un parti et à l'investiture dans une circonscription sont maintenant publiés sur le site Web d'Élections Nouveau-Brunswick.
Déposer des modifications à la Loi sur le financement de l'activité politique afin d'éliminer l'échappatoire qui permet aux politiciens et aux partis politiques de radier des prêts dont le montant est supérieur à la limite permise pour l'octroi de dons.	Notre gouvernement a adopté des modifications à la <i>Loi sur le financement de l'activité politique</i> (sanction royale reçue le 5 mai 2017).
Faciliter l'affichage en ligne des rapports financiers des partis politiques.	Notre gouvernement s'applique à accroître la transparence et la responsabilisation. Les rapports financiers des partis politiques sont accessibles en ligne.

Engagement	État
Examiner les limites et la divulgation publique appropriées en ce qui a trait aux dépenses et au financement des élections municipales.	<p>Notre gouvernement s'engage à créer une structure qui favorisera la transparence et la reddition de comptes dans le financement des campagnes électorales municipales.</p> <p>Les modifications permettraient d'élaborer un règlement afin d'assujettir les candidats aux élections municipales à des limites des contributions et à des exigences visant les rapports financiers. Le gouvernement fixera les limites avant les élections municipales de 2020.</p>
Modifier l'ordre du jour quotidien des travaux de l'Assemblée législative pour mettre davantage l'accent sur un débat de fond sur les enjeux.	Notre gouvernement est résolu à avoir une assemblée législative plus efficace et moderne. Pour y arriver, nous avons apporté des modifications au Règlement de l'Assemblée législative. Nous les avons déposées en décembre 2014.
Renvoyer davantage de questions relatives aux lois et politiques aux comités parlementaires.	Notre gouvernement est résolu à avoir une assemblée législative plus efficace et moderne. Pour y arriver, nous avons apporté des modifications au Règlement de l'Assemblée législative. Nous les avons déposées en décembre 2014.
Fournir des services de recherche non partisans aux députés.	Notre gouvernement est fier de s'acquitter de son engagement à fournir des services de recherche non partisans aux députés en embauchant du personnel à temps plein à l'Assemblée législative et en fournissant des ressources pour aider à déterminer le coût des engagements électoraux durant le processus électoral.
Publier les rapports de dépenses trimestriels des députés en ligne.	En vue d'accroître la transparence, la reddition de compte et la divulgation anticipée des renseignements, le gouvernement du Nouveau Brunswick rend couramment publiques les informations sur les demandes de remboursement des dépenses présentées par les ministres, les cadres supérieurs et certains hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.
Apporter des modifications pour améliorer le comportement des députés sur le parquet de l'Assemblée législative.	Notre gouvernement est résolu à avoir une assemblée législative plus efficace et moderne. Pour y arriver, nous avons apporté des modifications au Règlement de l'Assemblée législative. Nous les avons déposées en décembre 2014.
Éliminer les obstacles qui empêchent les groupes sous-représentés à aller en politique.	<p>Notre gouvernement a adopté des modifications à la <i>Loi sur le financement des activités politiques</i> (sanction royale reçue le 5 mai 2017) afin d'inciter les femmes à entrer en politique en augmentant le financement des candidates de 1,5 fois.</p> <p>La Direction de l'égalité des femmes a organisé une campagne de deux semaines dans les médias sociaux afin d'encourager les femmes à poser leur candidature aux élections de mai 2016 dans les municipalités, les régies régionales de la santé et les conseils d'éducation de district. De plus, le ministre responsable de l'Égalité des femmes a endossé une initiative (On est prêtes) organisée par des groupes d'intervenants pour à amener les femmes à se lancer en politique.</p>
Étudier les moyens d'améliorer la participation à la démocratie, comme le recours au mode de scrutin préférentiel et au vote électronique.	Notre gouvernement est résolu à étudier les moyens d'améliorer la participation à la démocratie. Ces moyens ont été étudiés dans le cadre d'une commission sur la réforme électorale.
Réduire les dépenses de déplacement et permettre aux députés de passer plus de temps dans leurs circonscriptions en permettant aux comités parlementaires et aux caucus des partis de tenir des rencontres électroniques.	Notre gouvernement est résolu à assainir les finances publiques. Les membres du Cabinet et les députés peuvent maintenant tenir des téléconférences. Le président de la Chambre a aussi réduit le budget consacré aux dépenses de déplacement des députés.
Exiger des organismes ayant plus de 50 employés qui font affaire avec le gouvernement par les processus d'approvisionnement ou en lien avec des programmes de financement qu'ils établissent des plans d'équité salariale.	Dans le budget 2018–2019, le gouvernement provincial a prévu 150 000 \$ par année pour promouvoir l'équité salariale au sein des organisations du secteur privé comptant plus de 50 employés qui font affaire avec lui. Cet investissement fournira des ressources supplémentaires au Bureau de l'équité salariale. Ces ressources permettront au Bureau de jouer un plus grand rôle dans ses efforts avec le secteur privé pour mieux faire connaître et mieux faire comprendre l'équité salariale. À compter du 1er juin 2018, les entreprises qui comptent plus de 50 employés ne seront pas admissibles au financement de l'initiative Promesse d'emploi à moins d'avoir suivi un module de formation et élaboré un plan de mise en œuvre de l'équité salariale. De même, les entreprises comptant plus de 50 employés qui répondent à un appel d'offres gouvernemental d'une valeur d'un million de dollars ou plus devront avoir suivi un module de formation sur l'équité salariale. De telles mesures seront également mises en œuvre pour d'autres conditions d'approvisionnement et programmes et services au cours des prochains mois.

# Engagements en cours

Engagement	État
Travailler pour assurer au Nouveau-Brunswick un niveau d'accès au service téléphonique et à l'Internet à large bande.	Nous continuons de travailler avec nos partenaires du gouvernement fédéral et de l'industrie à accroître l'accès au service téléphonique et à large bande au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement en est au dernier stade de négociation de l'expansion de l'accès au réseau à large bande dans les régions rurales.
Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable en éliminant les contributions du parent et du conjoint et en fournissant de l'aide aux nouveaux parents sous forme de prêt étudiant.	Notre gouvernement est résolu à rendre l'éducation postsecondaire plus abordable et plus accessible. L'élimination de la contribution des parents et du conjoint de l'évaluation des prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick a été mise en œuvre le 1er août 2015. D'autres mesures d'évitement portant sur l'endettement étudiant étaient prévues dans le budget 2018–2019 et seront annoncées bientôt.
Procurer une stabilité et une prévisibilité des droits de scolarité aux étudiants en exigeant des universités de fixer les droits de scolarité pour la durée du programme menant à un grade. Faciliter cette tâche en présentant aux universités une prévision de financement sur quatre ans afin qu'elles puissent établir les droits de scolarité à l'avance.	Le gouvernement provincial a signé un protocole d'entente avec trois des quatre universités publiques de la province et espère bientôt signer le quatrième. Les protocoles d'entente prévoient des droits de scolarité stables pour les étudiants et un financement pluriannuel prévisible pour l'université.
Collaborer avec les universités publiques pour faire mieux correspondre leur travail aux objectifs de politique publique comme la commercialisation accrue en recherche qui mène aux brevets et une mise en marché de plus de produits faits au Nouveau-Brunswick.	Notre gouvernement a signé un protocole d'entente avec trois des quatre universités publiques de la province et espère bientôt signer le quatrième. Le protocole d'entente prévoit le financement de projets pilotes visant à augmenter les inscriptions et à offrir plus de possibilités de recherche et de développement.  La mise en œuvre de la stratégie d'innovation du GNB contribuera aussi à cet objectif principal.
Faire les universités publiques comparaître devant un comité législatif pour expliquer comment elles ont dépensé l'argent des contribuables et aidé la province à promouvoir la croissance économique et le développement de compétences.	Dans le protocole d'entente, les universités consentent à comparaître devant un comité de l'Assemblée législative. Le 16 mars 2018, l'Assemblée législative a adopté une motion visant à établir le Comité spécial sur les universités publiques.
Établir un registre provincial des places en garderie.	Au gouvernement, nous croyons aux vertus de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Nous avons publié notre Plan d'action pour les services de garderie éducatifs, <i>Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ</i> .  Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaille avec des partenaires afin de créer une plateforme dynamique et adaptée qui bénéficiera aux familles comme guichet unique afin d'inscrire leurs enfants aux places disponibles en garderie et d'accéder aux subventions en ligne. Les familles pourront aussi déterminer immédiatement si des places sont disponibles dans un établissement ou s'il y a une liste d'attente.
Compléter la mise en œuvre d'un système de dossiers médicaux électroniques.	À compter du 1er avril 2018, les nouveaux médecins admissibles qui lancent leur pratique devront utiliser le système provincial de dossiers médicaux électroniques.  Le système provincial de dossiers médicaux électroniques est également une exigence pour les médecins qui participent à l'initiative Médecine familiale Nouveau-Brunswick.  Le ministère de la Santé et la Société médicale du Nouveau-Brunswick géreront le système en partenariat.  Plus de 300 médecins ont adopté le système provincial de dossiers médicaux électroniques.
Établir un système officiel d'intervenants-pivots pour les patients atteints d'un cancer en collaboration avec le Réseau du cancer du Nouveau-Brunswick.	Notre gouvernement s'est engagé à offrir un accès à des soins de santé de grande qualité. Sous la direction du Réseau du cancer du Nouveau-Brunswick, il y aura lancement en juin 2018 des processus en vue de la mise en œuvre à l'échelle provinciale d'un système officiel d'intervenants-pivots.



Engagement	État
Fournir aux écoles des aliments locaux, donner un enseignement en matière de nutrition et éliminer des milieux scolaires les aliments qui nuisent à la santé.	<p>Le gouvernement est résolu à protéger la santé des Néo-Brunswickois, particulièrement celle de nos jeunes. Les ministères du Développement social et de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et la Santé publique se sont associés pour apporter divers changements stratégiques, dont une politique sur la nutrition pour la petite enfance et le système de la maternelle à la 12e année, des stratégies pour inclure les aliments locaux et des projets pilotes dans les écoles afin d'encourager une saine alimentation. De plus, un examen de la politique actuelle sur la nutrition et l'amélioration de l'alimentation en milieu scolaire a été mené.</p> <p>Une coopérative (CANB) a été créée et fournit maintenant des aliments locaux à 57 écoles dans les régions de Fredericton, Moncton, Saint John et Miramichi. La coopérative ne cesse de prendre de l'essor et servira éventuellement toute la province.</p>
Assurer que la <i>Loi sur l'équité salariale</i> de 2009 est pleinement mise en œuvre dans tous les secteurs du gouvernement, y compris les sociétés de la Couronne.	<p>Notre gouvernement est résolu à renforcer notre économie et à améliorer l'équité salariale dans toutes les parties du gouvernement pour renforcer notre effectif.</p> <p>Le Conseil du Trésor est chargé de mettre en œuvre l'équité salariale dans les parties I, II et III. Les exercices sur l'équité salariale demandent la participation de l'employeur et des employés. Des exercices ont maintenant été réalisés pour 8 des 10 groupes assujettis à la Loi. Des iniquités ont été découvertes dans six de ces groupes et des rajustements sont en cours de mise en œuvre. Les exercices ont été réalisés pour trois de ces groupes depuis 2016, et des rajustements salariaux de plus de 12 millions de dollars seront mis en œuvre d'ici 2021–2022. Le gouvernement continuera de travailler avec les deux autres groupes afin de mettre en œuvre des exercices sur l'équité salariale et assurer le maintien dans tous les groupes. De plus, la mise en œuvre de l'équité salariale dans toutes les sociétés de la Couronne assujetties à la Loi sur l'équité salariale est visée par le <i>moi</i> de juin 2018.</p>
Assurer que les transcriptions des débats parlementaires sont disponibles en ligne.	<p>Notre gouvernement est résolu à améliorer l'accès en ligne aux débats parlementaires. Nous avons priorisé l'affichage des transcriptions de la période de questions et des journaux quotidiens.</p> <p>Nous lancerons aussi une solution en ligne qui permettra d'afficher les travaux quotidiens au complet comme vidéo en ligne dorénavant, dont l'affichage de la séance la plus récente.</p>
Jumeler des entreprises avec les étudiants dans les programmes ciblés par l'intermédiaire de contrats d'éducation.	<p>Peu d'intérêt est manifesté chez les employeurs du secteur privé à l'égard de l'idée de conclure des contrats d'éducation, en raison du succès retentissant remporté par le Fonds d'emploi pour les jeunes. Au printemps et à l'été 2018, le gouvernement cherchera à recruter des étudiants destinés à devenir des professionnels de la santé (ambulanciers paramédicaux, personnel infirmier, techniciens de laboratoire, etc.) par l'intermédiaire de contrats d'éducation.</p>

# Engagements pas respectés

Engagement	État
Établir un centre d'excellence en apprentissage à distance.	Le NBCC et le CCNB offrent l'apprentissage à distance dans toute la province. L'apprentissage à distance est un processus bien établi au Nouveau-Brunswick et au Canada.
Augmenter le nombre de permis de chasse à l'original émis pendant une saison de trois jours.	<p>Notre gouvernement est résolu à travailler avec les chasseurs, les pourvoyeurs et les intervenants de la province pour garantir que ceux qui participent à la saison de chasse à l'original réalisent aussi le bon équilibre en atteignant nos objectifs de conservation.</p> <p>Après une consultation de ces groupes, la saison de cinq jours n'a pas été changée. Le nombre de permis de chasse à l'original est calculé chaque année et est déterminé à partir des populations dans les zones d'aménagement de la faune.</p>
Comblent l'écart entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins de l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC).	<p>Notre gouvernement a investi dans l'éducation, la formation et l'innovation afin d'aider le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC).</p> <p>Le Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique collabore directement avec le secteur des TI et le secteur des services aux entreprises pour mettre au point des stratégies de recrutement d'immigrants visant à combler leurs besoins en main-d'œuvre. Le gouvernement provincial a présenté plus de 250 candidatures d'immigrants qualifiés en matière de TCI aux fins de leur entrée express au cours des 12 derniers mois.</p> <p>Notre gouvernement appuie de plus un certain nombre d'initiatives visant l'embauche d'Autochtones au sein de l'industrie des TCI, comme l'Initiative conjointe de développement économique.</p> <p>Il est crucial de préparer les élèves à l'économie du savoir, et cet objectif s'inscrit dans notre plan d'éducation de 10 ans. Le codage est maintenant intégré dans les cours de technologie offerts à l'intermédiaire et au secondaire et continuera de l'être.</p>
Améliorer la reconnaissance des titres de compétence décernés par d'autres provinces et pays pour nous permettre d'attirer et de retenir des travailleurs qualifiés.	Notre gouvernement continuera à collaborer avec ses homologues provinciaux et fédéraux sur la reconnaissance des titres de compétence étrangers, notamment les processus de reconnaissance des titres de compétence des nouveaux arrivants, les outils d'évaluation pour la reconnaissance des titres de compétence avant l'arrivée et les services de réorientation professionnelle de rechange visant à aider les travailleurs hautement qualifiés à trouver un emploi au Nouveau-Brunswick.